



# 1996

## Rapport annuel

Document de référence

Rapport annuel 1996



Le présent document de référence a été enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 14 mai 1997 sous le n° R 97 - 144

# Sommaire

■ LETTRE DU PRÉSIDENT .....	2
■ 1987-1997, 10 ANS DE SUCCÈS ! .....	4
■ LE GROUPE TF1 EN CHIFFRES .....	5
■ ORGANIGRAMME DU GROUPE TF1 .....	6
■ ADMINISTRATION, CONTRÔLE .....	7
■ PRINCIPAUX DIRIGEANTS .....	8
■ ACTIVITÉS DU GROUPE .....	10
■ RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	12
■ RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES .....	21
■ RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 12 JUIN 1997 .....	22
■ PRÉSENTATION DE LA PARTIE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE .....	24
■ INFORMATIONS FINANCIÈRES ET JURIDIQUES .....	25
■ PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ .....	27
■ RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	28
■ COMPTES CONSOLIDÉS .....	30
BILAN .....	30
COMPTE DE RÉSULTAT .....	32
TABLEAU DE FINANCEMENT .....	33
ANNEXE .....	34
■ COMPTES TF1 SA .....	42
BILAN .....	42
COMPTE DE RÉSULTAT .....	44
TABLEAU DE FINANCEMENT .....	45
ANNEXE .....	46
■ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ TF1 .....	57
■ MARCHÉ ET RENDEMENT DU TITRE .....	60
■ RESPONSABLES DE L'INFORMATION .....	62
■ ADRESSE DES PRINCIPALES FILIALES .....	63
■ TABLEAU DE PASSAGE .....	64

## Lettre du Président



### TF1, un grand groupe de communication tourné vers l'avenir

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,  
Chers actionnaires,

**L**e 4 avril 1987, TF1 était privatisée. La chaîne préférée des français devenait ainsi entièrement dépendante d'une économie de marché. La moitié du capital était attribuée à un groupe d'actionnaires piloté par le groupe Bouygues. L'autre moitié était souscrite par plusieurs centaines de milliers d'actionnaires individuels et de nombreux gestionnaires de fonds français et étrangers.

Acquéreurs d'une institution, nous en avons fait une entreprise moderne, dynamique et résolument tournée vers l'avenir parmi les premiers groupes de communication français et européens.

Entreprise en croissance, rentable et toujours soucieuse de l'intérêt de ses actionnaires, TF1 a multiplié en 10 ans, son chiffre d'affaires consolidé par cinq le portant à près de 10 milliards de francs et son résultat net consolidé par plus de trois, qui s'élève à environ 600 millions de francs. TF1 a ainsi offert une rentabilité de plus de 16% par an aux actionnaires qui lui ont fait confiance depuis la privatisation.

Entreprise citoyenne, TF1 est aujourd'hui un Groupe qui compte plus de 2 000

collaborateurs contre 1 200 en 1987. Elle a créé plus de 20 filiales et investi 12 milliards de francs dans la production française audiovisuelle et cinématographique depuis 1987.

Ce succès provient de notre volonté de relever chaque jour le défi de toucher et de captiver une majorité de français en leur offrant un programme généraliste, inventif, sans cesse renouvelé et proche de leur vie quotidienne. La réussite de nos fictions françaises montre notamment que TF1 a su allier créativité et qualité tout en étant à l'écoute permanente des aspirations d'un public toujours plus exigeant.

Principale source de revenus pour la chaîne TF1, la vente de nos espaces publicitaires est gérée par TF1 Publicité qui en 10 ans a développé des outils marketing puissants et innovants et a établi un véritable partenariat avec plus de 700 annonceurs, grands et petits.

La puissance du média TV permettant de toucher simultanément un grand nombre d'individus, combinée à la précision de la mesure d'audience évaluée instantanément et spécifiquement en fonction des cibles des annonceurs, font de la télévision le moteur du développement du marché publicitaire.

*Ainsi depuis 1987, TF1 fait la course en tête auprès des téléspectateurs comme des annonceurs affichant des parts de marché d'audience et de recettes publicitaires rarement égalées par une chaîne de télévision nationale, ceci malgré la multiplication de l'offre télévisuelle et la banalisation du "zapping".*

*Le groupe TF1 a également assuré son expansion en développant très tôt des activités de diversification lui permettant d'exploiter les synergies avec la chaîne.*

*A partir d'un métier de base de diffuseur, TF1 a créé de nouveaux grands pôles de compétence : la production cinématographique et télévisuelle, l'acquisition et la commercialisation de droits audiovisuels, l'édition vidéo et musicale, les services en lignes, l'exploitation de droits dérivés, le téléachat, les chaînes thématiques (Eurosport, LCI et Odysée) et dernièrement la télévision numérique. Véritables relais de croissance, ces activités représentent aujourd'hui 25% du chiffre d'affaires consolidé. TF1 s'affirme ainsi comme un groupe de communication intégré.*

*Au cours de ces dernières années, les progrès technologiques ont permis l'avènement du numérique dont les implications vous sont déjà familières dans le domaine de la musique et de l'informatique. Cette technique révolutionnaire offre non seulement une meilleure qualité d'image et de son mais permet de diffuser à moindre coût une grande quantité de programmes et de services chez le consommateur.*

*Elle ouvre des opportunités considérables de développement et de croissance pour une nouvelle forme de consommation et de*

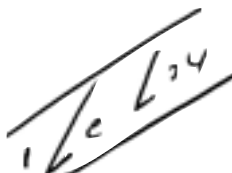
*financement de la télévision, dans un paysage audiovisuel français aujourd'hui essentiellement représenté par six réseaux hertziens et peu développé en matière de réception par câble et par satellite. Par ailleurs, le marché de la télévision hertzienne, principalement financé par la publicité, offre aujourd'hui des perspectives de croissance plus limitées qu'il y a 10 ans.*

*Il était donc stratégiquement important pour votre société de prendre une place sur ce nouveau marché. C'est pourquoi, allié à de grands partenaires, nous avons lancé TPS : "la plus belle invention depuis la télévision" en conjuguant nos compétences pour réussir ensemble ce pari ambitieux.*

*En quatre mois, le positionnement de TPS comme une offre de programmes complète, claire et bon marché associée à des techniques innovantes et évolutives a permis de séduire plus de 130 000 abonnés. Ces premiers résultats prometteurs dépassent nos objectifs initiaux.*

*En 10 ans, TF1 a donc acquis un important savoir faire en matière de programmes, une grande expertise dans le domaine des nouvelles technologies et une solide structure financière. Ces atouts lui permettront d'affronter avec succès les défis du prochain millénaire pour continuer à offrir de la valeur à ses actionnaires.*

**Patrick Le Lay**  
Président-Directeur Général





### 1987

- **TF1** privatisée : le groupe Bouygues est choisi comme opérateur de la chaîne.
- Francis Bouygues est nommé PDG.
- **TF1 Publicité** est créée ainsi que **Télé-Shopping**, marquant le début de la diversification.

### 1988

- Patrick Le Lay est nommé PDG et succède à Francis Bouygues.
- La diversification se poursuit avec la création d' **Une Musique** (édition musicale et phonographique) et **TF1 Editions** (édition littéraire).

### 1989

- Le groupe **TF1** poursuit son développement en créant **TF1 Entreprises** (vidéo, télématique, vente de programmes et droits dérivés).
- **TF1 Films Production** obtient le "César" du meilleur acteur pour Jean-Paul Belmondo dans "Itinéraire d'un enfant gâté".

### 1990

- Nouveau logo : **TF1**
- Le pôle production s'étoffe grâce à la création de **Banco Production** (fictions et magazines), au rachat de **Protécra** (fictions, documentaires et jeux) et à la création de **TF1 Publicité Production** ("spots" publicitaires, habillage de l'Antenne ...).
- "Trop belle pour toi" de Bertrand Blier, coproduit par **TF1 Films Production**, remporte cinq "César", dont celui du meilleur film.

### 1991

- TF1 relance **Eurosport**, première chaîne sportive pan-européenne.
- Création des **Studios 107**, plateaux pour la production de variétés, de jeux et de "sitcoms".
- "Milou en mai" coproduit par **TF1 Films Production** remporte le "César" du meilleur second rôle féminin avec Dominique Blanc.

### 1992

- **TF1** inaugure son nouvel immeuble à Boulogne qui permet le regroupement de ses collaborateurs sur un seul site.

- Lancement de **STAR** (STation Automatisée de la Rédaction). Ce logiciel multimédia, unique en son genre et intégralement développé en interne, permet à l'ensemble des journalistes de la rédaction d'accéder rapidement sur leurs ordinateurs à de nombreuses sources d'information (chaînes de télévision, dépêches, photothèque, etc ..).
- Meilleur espoir féminin pour Géraldine Pailhas dans "La neige et le feu" coproduit par **TF1 Films Production**.

### 1993

- **TF1** crée **Syalis Droits Audio-visuels**, qui deviendra plus tard **TF1 International**, pour poursuivre son développement dans le secteur de l'acquisition et du négoce de droits audiovisuels.
- **TF1 Films Production** obtient cinq "César" pour la coproduction d' "Indochine" dont celui de la meilleure actrice pour Catherine Deneuve, un "César" pour "Talons aiguilles" et un "César" pour "La crise".

### 1994

- **La Chaîne Info, LCI**, première chaîne d'information française en continu, est lancée sur le câble.
- **TF1** prend 24,5 % du capital de **Multivision** premier opérateur européen de chaînes de paiement à la séance.
- **TF1** diffuse pour la première fois une partie de ses programmes par voie hertzienne en son numérique et en stéréo pour certaines émissions (procédé NICAM).
- "Un indien dans la ville" coproduit par **TF1 Films Production** remporte un succès historique avec plus de huit millions d'entrées salles en France.
- La participation du groupe Bouygues au capital de **TF1** passe de 25 % à 37,5 %.
- Fabrice Lucchini reçoit le "César" du meilleur second rôle masculin dans "Tout ça pour ça" coproduit par **TF1 Films Production**.

### 1995

- **LCI** est lancée sur le satellite.
- **TF1** acquiert 60 % de **Glem Production** et devient producteur de divertissements, de variétés et de spectacles.

- **TF1** crée un site sur Internet et présente son premier CD-Interactif développé en partenariat avec Philips.
- Accord avec France Télévision pour le lancement de programmes de télévision numérique par satellite.
- **TF1 International** (ex **Syalis DA**) détient un catalogue de plus de 8 000 heures de programmes et monte en puissance sur le marché mondial des droits audiovisuels.
- Le groupe Bouygues augmente sa participation dans le capital de **TF1** de 37,5 % à 39 %.

### 1996

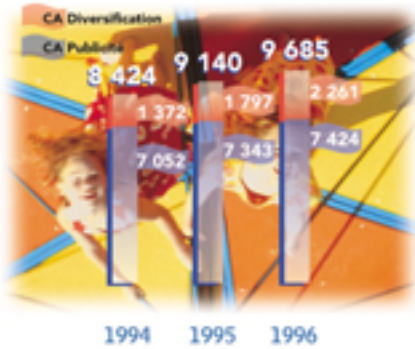
- Le CSA renouvelle pour cinq ans l'autorisation de diffuser à **TF1**, accordée en 1987. A l'issu de ces cinq années, l'autorisation devrait être renouvelée dans les mêmes conditions.
- Création et lancement de **TPS, Télévision Par Satellite**, en partenariat avec M6, la CLT, la Lyonnaise des Eaux, France Télécom et France Télévision.
- Création de **TCM** pour l'acquisition et l'exploitation de droits audiovisuels en partenariat avec la CLT et M6.
- **Eurosport**, disponible dans 43 pays en 13 versions linguistiques, touche plus de 72 millions de foyers et affiche ses premiers bénéfices.
- **LCI** est reçue par 1,2 million de foyers abonnés et s'affirme comme la chaîne de référence en matière d'information.
- **TF1** prend une participation dans **Film Par Film**, société de production cinématographique.
- **TF1 Films Production** obtient cinq "César", dont deux pour "Nelly et Monsieur Arnaud" et un pour "Gazon maudit", "Elisa" et "Les trois frères".

### 1997

- **TPS** compte plus de 130 000 abonnés, quatre mois après son démarrage.
- Lancement de la chaîne documentaire **Odysée**.
- Succès aux Etats-Unis du remake d' "Un indien dans la ville" vendu par **TF1 International** à Disney.
- **TF1 Films Production** obtient quatre "César", dont deux pour "Capitaine Conan" et un pour "Pédale douce" et "Les voleurs".

LE GROUPE TF1 EN CHIFFRES

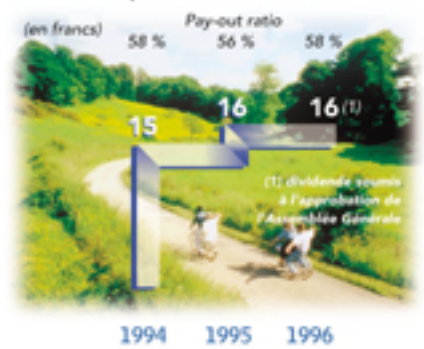
Chiffre d'affaires (en millions de francs)



Résultat net (part du Groupe)



Dividende par action (hors avoir fiscal)



Capitaux propres (en millions de francs)



Capacité d'autofinancement



Trésorerie nette



Investiss. dans la production française



Stocks de progr. et droits de diffusion

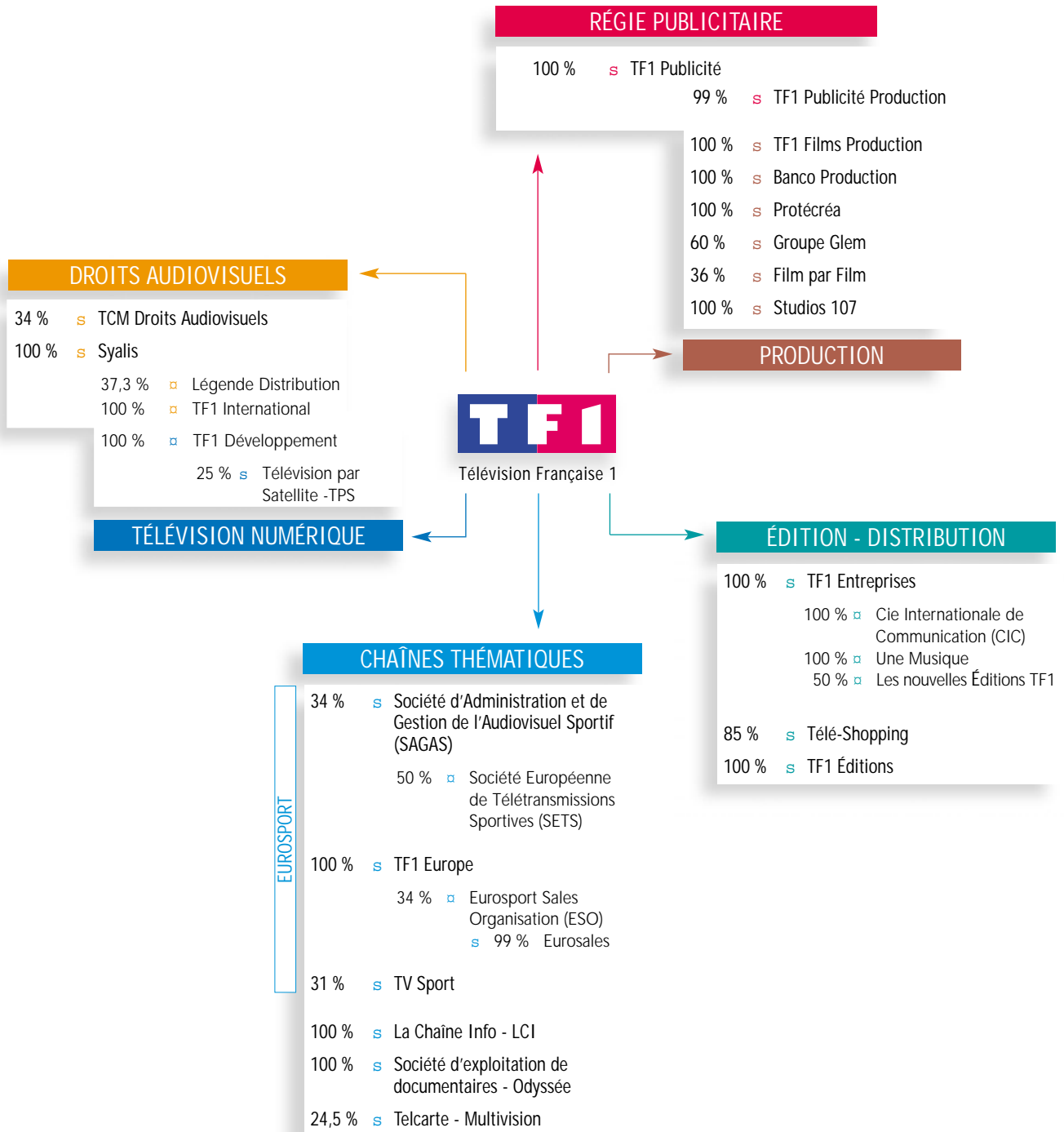


Effectifs



# Organigramme du Groupe TF1

Avril 1997



# Administration, contrôle

## Composition du Conseil d'Administration (avril 1997)

### ■ PATRICK LE LAY

Président-Directeur Général  
de TF1  
Nommé le 17 avril 1987

### ■ MARTIN BOUYGUES

Président-Directeur Général  
de Bouygues  
Nommé le 1<sup>er</sup> septembre 1987

### ■ CORINNE BOUYGUES

Directrice Générale  
Fonctionnel  
de TF1 Publicité  
Nommée le 10 juin 1993

### ■ NICHOLAS CLIVE WORMS

Associé Gérant  
de Worms & Cie  
Nommé le 18 octobre 1991

### ■ MICHEL DERBESSE

Directeur Général  
de Bouygues  
Nommé le 19 janvier 1994

### ■ ALBERT FRÈRE

Président-Directeur Général  
du Groupe Bruxelles-Lambert  
Coopté le 8 avril 1997 aux lieu et  
place du Crédit Lyonnais,  
Administrateur démissionnaire.

### ■ PHILIPPE MONTAGNER

Directeur Général  
Télécommunications et  
Développement de Bouygues  
Nommé le 23 janvier 1995

### ■ ETIENNE MOUGEOTTE

Vice-Président de TF1  
Nommé le 12 janvier 1991

### ■ OLIVIER POUPART-LAFARGE

Directeur Général Économie  
et Finances de Bouygues  
Nommé le 17 avril 1987

### ■ SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Représentée par Marc Vienot,  
Président-Directeur Général  
de la Société Générale  
Nommé le 18 octobre 1991

### ■ JEAN-PIERRE PERNAUT

Administrateur Représentant  
du Personnel  
Élu le 23 février 1988

### ■ NICOLE DEJEAN

Administrateur Représentant  
du Personnel  
Élu le 29 mai 1996

## Commissaires aux comptes

### Titulaires

#### ■ CABINET SALUSTRO REYDEL

8, avenue Delcassé - 75008 Paris  
Date de premier mandat :  
Assemblée Générale du 14.01.1988  
Date de fin de mandat :  
Assemblée Générale statuant sur les  
comptes 1998

#### ■ JACQUES VILLARY

4, avenue Marceau - 75008 Paris  
Date de premier mandat :  
Assemblée Générale du 12.06.1995  
Date de fin de mandat :  
Assemblée Générale statuant sur les  
comptes 2000

### Suppléants

#### ■ JEAN-LOUIS MULLENBACH

8, avenue Delcassé - 75008 Paris  
Date de premier mandat :  
Assemblée Générale du 14.01.1988  
Date de fin de mandat :  
Assemblée Générale statuant sur les  
comptes 1998

#### ■ JULIEN MARIN-PACHE

4, avenue Marceau - 75008 Paris  
Date de premier mandat :  
Assemblée Générale du 12.06.1995  
Date de fin de mandat :  
Assemblée Générale statuant sur les  
comptes 2000



Le Conseil s'est réuni quatre fois en 1996. Un comité composé de Martin BOUYGUES et de Marc VIENOT a été constitué avec pour mission de faire toute proposition en vue de fixer la rémunération annuelle à allouer à Monsieur Patrick LE LAY, ainsi que les prestations de services mises à sa disposition.

Tous les Administrateurs ont été nommés ou renouvelés, pour deux années, lors de l'Assemblée Générale du 12 juin 1995, à l'exception de Nicholas CLIVE WORMS renouvelé en 1996, d'Albert FRÈRE coopté le 8 avril 1997 et des administrateurs représentants du personnel : Jean-Pierre PERNAUT réélu en 1996 et Nicole DEJEAN élue en 1996.

L'Assemblée Générale du 12 juin 1997 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1996 se prononcera sur le renouvellement des mandats de Mme Corinne BOUYGUES, MM. Martin BOUYGUES, Michel DERBESSE, Albert FRÈRE, Patrick LE LAY, Philippe MONTAGNER, Etienne MOUGEOTTE, Olivier POUPART-LAFARGE, et de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE.



# Principaux dirigeants

## Direction Générale



- **PATRICK LE LAY**  
*Président-Directeur Général*



- **ETIENNE MOUGEOTTE**  
*Vice-Président*



- **CORINNE BOUYGUES**  
*Directrice Générale de TF1 Publicité*

## Antenne

- **RONALD BLUNDEN**  
*Directeur de la Communication*
- **EDOUARD BOCCON-GIBOD**  
*Chargé de Mission auprès du Vice-Président*
- **PASCALE BREUGNOT**  
*Directrice des Magazines et Documentaires*
- **XAVIER COUTURE**  
*Directeur de l'Antenne*
- **JEAN-CLAUDE DASSIER**  
*Directeur des Sports et Opérations Spéciales*
- **LAURENT FONNET**  
*Secrétaire Général*
- **GÉRARD LOUVIN**  
*Directeur des Divertissements et Jeux*
- **ROBERT NAMIAS**  
*Directeur de l'Information*
- **GUILLAUME DE VERGES**  
*Directeur Général Adjoint de l'Antenne en charge de la Fiction, la Jeunesse, les Acquisitions et le Cinéma*
- **FRANCIS WILLIAUME**  
*Directeur Général Adjoint de l'Antenne en charge de l'Administration et du Financement de la Production*

## TF1 Publicité

- **PATRICK LE LAY**  
*Président-Directeur Général*
- **CORINNE BOUYGUES**  
*Directrice Générale*
- **CLAUDE COHEN**  
*Directrice Générale*
- **MARTINE HOLLINGER**  
*Directrice Commerciale*
- **JEAN-BERNARD ICHAC**  
*Directeur Stratégie et Développement*
- **MONIQUE MUGLER**  
*Directrice Commerciale*

## Directions Fonctionnelles

- **PIERRE MARFAING**  
*Directeur des Technologies et des Moyens Internes*
- **JEAN-PIERRE MOREL**  
*Directeur Général Adjoint Administration-Finances*
- **JEAN-PIERRE PAOLI**  
*Secrétaire Général de TF1*
- **NONCE PAOLINI**  
*Directeur des Relations Humaines*

## PRINCIPALES FILIALES OU SOUS-FILIALES

### TF1 Entreprises

- CORINNE BOUYGUES  
*Président-Directeur Général*
- GRÉGOIRE HALBOUT  
*Directeur du Développement*
- PIERRE BROSSARD  
*Directeur Général TF1 Vidéo*
- HUBERT TAIEB  
*Directeur Droits Dérivés*
- MARTINE TOURNIER  
*Directrice Télématique*

### Une Musique

- CORINNE BOUYGUES  
*Président-Directeur Général*
- NADINE LAIK-BLANCHARD  
*Directrice Générale*

### Télé-Shopping

- CORINNE BOUYGUES  
*Président-Directeur Général*
- ROBERT LENS  
*Directeur Général*

### TF1 Films Production

- ETIENNE MOUGEOTTE  
*Président-Directeur Général*
- GUILLAUME DE VERGES  
*Directeur Général*

### Protécréa

- JEAN-LOUIS CAPRA  
*Président-Directeur Général*
- THIERRY CAILLON  
*Directeur Général*

### Banco Production

- PATRICK LE LAY  
*Président-Directeur Général*
- PASCALE BREUGNOT  
*Directrice Générale*

### Glem

- JEAN-PIERRE MOREL  
*Président-Directeur Général*
- GÉRARD LOUVIN  
*Directeur Général*

### Studios 107

- FRANCIS WILLIAUME  
*Président-Directeur Général*
- JEAN ADAM  
*Directeur*

### TF1 International

- FRANCIS MOREL  
*Président-Directeur Général*
- PASCAL DELARUE  
*Vice-Président*

### Eurosport

#### SAGAS

- JEAN-PIERRE MOREL  
*Président-Directeur Général*
- JEAN-CLAUDE DASSIER  
*Vice-Président*

### ESO

- GÉRANT : SAGAS
- ANGELO CODIGNONI  
*Vice-Président-Directeur Général*

### SETS

- PATRICK LE LAY  
*Président-Directeur Général*
- JEAN-CLAUDE DASSIER  
*Vice-Président*
- EMMANUEL FLORENT  
*Directeur Général*

### EUROSALES

- GÉRANT : ESO

### La Chaîne Info

- GÉRANT : TF1  
*représentée par*  
ETIENNE MOUGEOTTE
- JEAN-CLAUDE DASSIER  
*Directeur Général*  
*de l'Antenne*

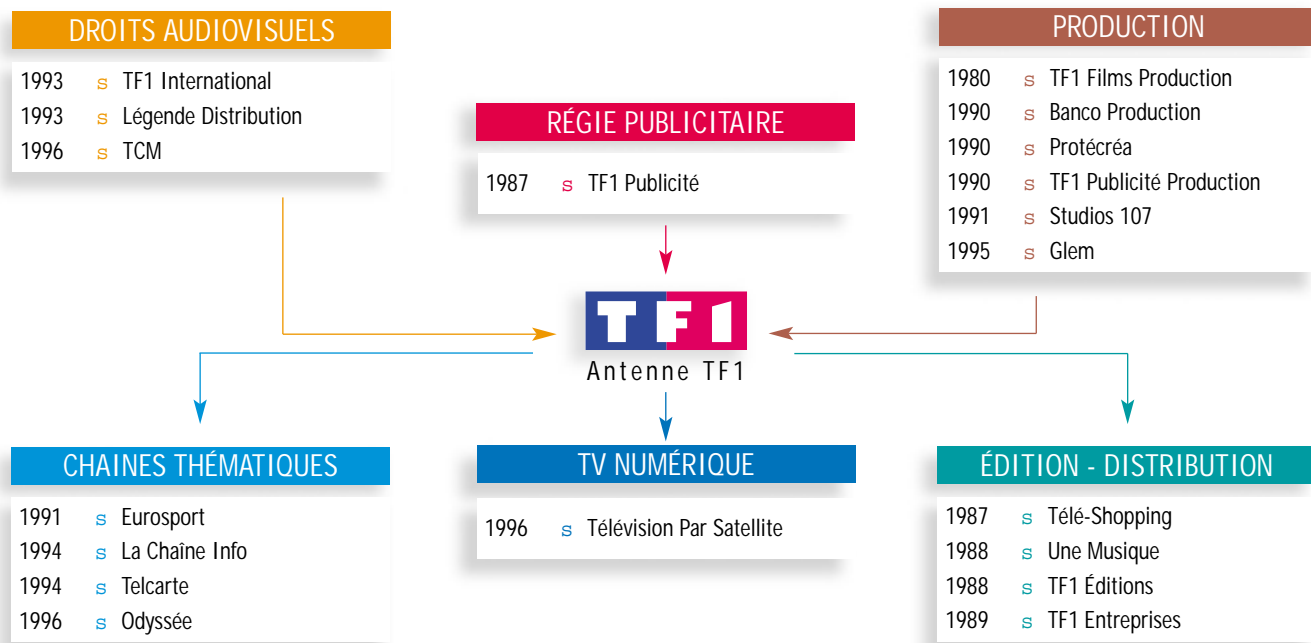
### Odyssée

- GÉRANT : TF1  
*représentée par*  
GÉRARD CARREYROU

### Télévision Par Satellite

- PATRICK LE LAY  
*Président-Directeur Général*
- CYRILLE DU PELOUX  
*Directeur Général*

# Activités du Groupe



## ANTENNE TF1

**Télévision Française 1 (TF1)**, première chaîne de télévision en termes de parts de marché d'audience et de publicité offre aux téléspectateurs un programme généraliste qui s'articule autour de six thèmes principaux : le cinéma, le divertissement, la fiction, l'information, la jeunesse et le sport. TF1 est diffusée 24 heures sur 24 par voie hertzienne et en clair à 99,9% du territoire français.

## RÉGIE PUBLICITAIRE

TF1 chaîne commerciale, réalise plus de 75% de son chiffre d'affaires consolidé par la vente d'espaces publicitaires compris dans une offre de programmes qui fédère le plus grand nombre de téléspectateurs tout en séduisant les cibles privilégiées par les annonceurs.

Sa régie, **TF1 Publicité**, commercialise auprès des annonceurs et des agences, des espaces publicitaires qu'elle achète auprès de TF1, de LCI (chaîne d'information en continu), et depuis début 1997, d'Odysée (chaîne documentaire) et de Télétoon (chaîne des enfants).

Depuis sa privatisation en 1987, TF1 développe une stratégie de diversification axée sur la création de nouveaux fonds de commerce lui permettant d'exploiter les synergies avec l'Antenne. Véritables relais de croissance, ces métiers complémentaires s'organisent autour de cinq pôles : la production, la commercialisation de droits audiovisuels, l'édition et la distribution, l'édition de chaînes thématiques et la télévision numérique.

## PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Premier investisseur dans la production française parmi les chaînes en clair, TF1 a investi 12 milliards de francs depuis sa privatisation. Son cahier des charges lui impose de consacrer entre autre :

- 3% de son chiffre d'affaires publicitaire net à la coproduction d'œuvres cinématographiques francophones. **TF1 Films Production**, qui réalise ces investissements, acquiert ainsi des parts coproducteur lui donnant droit à des recettes sur les

entrées en salle et des droits de diffusion destinés à TF1 et à ses filiales. Depuis 1987, TF1 Films Production a investi 1,4 milliard de francs à travers la coproduction de 146 films, dont 40 ont dépassé le million d'entrées salles en France.

- 15% de son chiffre d'affaires publicitaire net à la production d'œuvres audiovisuelles francophones, dont 5% maximum par l'intermédiaire de ses propres filiales, **Banco Production** et **Protécra**.

TF1 a acquis 60% du Groupe **Glem**, producteur d'émissions de divertissements et de variétés, ainsi que des spectacles.

Les **Studios 107**, installés à la Plaine Saint-Denis, commercialisent leurs prestations techniques et équipements auprès de producteurs d'émissions de divertissements (variétés, jeux...), de fictions ou de téléachat. Ces installations modernes, agréées CNC, disposent de plusieurs plateaux, dont deux studios de grande taille pouvant accueillir du public. **TF1 Publicité Production** réalise



et produit des bandes-annonces pour TF1 et ses chaînes thématiques, ainsi que des films publicitaires ou de parrainage d'émissions pour le compte d'annonceurs.

### DROITS AUDIOVISUELS

S'appuyant sur son expérience de diffuseur, de producteur et de distributeur, TF1 s'est positionné dès 1993 sur le marché des droits audiovisuels au travers de **TF1 International** et aujourd'hui de **TCM** qui ont pour objet le négoce de droits audiovisuels.

### EDITION / DISTRIBUTION

**TF1 Entreprises** regroupe les activités suivantes : l'édition et la distribution de cassettes vidéo, la télématique (kiosques Minitel et téléphoniques), l'édition électronique et l'exploitation de droits dérivés de produits diffusés à l'Antenne ou dont TF1 détient les licences.

Avec l'édition de grands films français et étrangers, et l'exploitation de produits hors-film (sports, concerts, documentaires...), **TF1 Vidéo** s'affirme comme le premier éditeur français.

Spécialisée dans l'édition musicale et phonographique, **Une Musique** commercialise des CD-audio en partenariat avec de grands groupes et développe une activité de maison de disques en produisant directement des artistes français.

**Télé-Shopping**, l'un des premiers opérateurs de téléachat en Europe, diffuse ses émissions sur l'Antenne de TF1. A côté de cette activité, qui représente l'essentiel de son chiffre d'affaires, la vente par catalogues et la commercialisation en France et à l'étranger de ses émissions de téléachat, sont devenues de véritables vecteurs de croissance.

### CHAÎNES THÉMATIQUES

En complément du programme généraliste de l'Antenne, le groupe TF1 a créé plusieurs chaînes thématiques à forte valeur ajoutée diffusées sur le câble et le satellite, ainsi que des services de paiement à la séance :

**Eurosport** est née d'une initiative de l'Union Européenne de Radiodiffusion (U.E.R. = EUROVISION) dont 17 de ses membres ont constitué en 1987 un Consortium pour mieux exploiter les droits sportifs acquis pour les chaînes de télévision adhérentes de l'U.E.R.

En 1991, le Consortium EUROSPORT a confié à TF1 l'exploitation technico-commerciale de ce programme. Depuis 1993, les réseaux EUROSPORT et "The European Sport Network" (opéré par Canal+ et ESPN) se sont rapprochés pour produire et commercialiser un seul programme sportif pan-européen : EUROSPORT. En avril 1997, ce programme, diffusé en 14 langues, touche 72 millions de foyers dans 43 pays.

En juin 1994, TF1, s'appuyant sur son expertise rédactionnelle et technique, a lancé la première chaîne d'information en continu en France : **La Chaîne Info** (LCI). Ce programme, diffusé sur le câble et le satellite, s'est rapidement affirmé comme l'une des principales chaînes thématiques : 72 % des abonnés au câble choisissent LCI pour les événements exceptionnels. Troisième chaîne la plus regardée parmi les foyers initialisés du câble, LCI affiche une part de marché d'audience qui a doublé en une année à 3,1 % (source : Médiamétrie).

Premier service de "pay-per-view" en Europe, **Telcarte / Multivision** propose aux abonnés des réseaux câblés et de TPS des films de cinéma et des événements exceptionnels.

Dernière née des chaînes thématiques éditées par le Groupe TF1, **Odyssée** a été lancée en janvier 1997. La politique éditoriale de cette chaîne est d'offrir au grand public des documents inédits selon trois axes de programmation : la découverte, la connaissance et les grands reportages. Odyssée diffuse 14 heures de programmes, 7 jours sur 7, sur le bouquet numérique TPS et prochainement sur le câble.

### TÉLÉVISION NUMÉRIQUE

L'année 1996 marque l'entrée de TF1 dans la télévision numérique avec la prise de participation de 25 % dans **TPS**, bouquet de télévision par satellite. Ce positionnement, sur le marché prometteur de la distribution de télévision et de services interactifs payants, constitue un axe stratégique majeur pour le Groupe.

TPS a été constituée en juin 1996 par TF1, M6, la CLT, la Lyonnaise des Eaux, France Télécom et France Télévision.

Le bouquet TPS, diffusé depuis le 17 décembre 1996, s'articule autour de trois options :

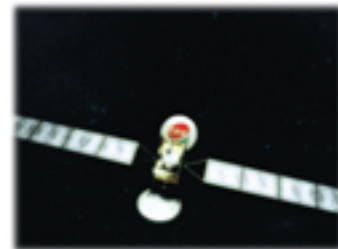
- "TPS Thématiques" qui regroupe plus de 15 chaînes thématiques portant sur des domaines aussi variés que le sport, l'information, la jeunesse ou la musique ;
- "TPS Cinéma" offrant 3 chaînes entièrement dédiées au septième art qui diffusent plus de 120 films par mois dont certains en première exclusivité ;
- "Tout TPS" qui regroupe les deux options précédentes.

Le bouquet s'enrichira prochainement d'une option internationale offrant des chaînes étrangères et des services interactifs grâce aux capacités technologiques de son décodeur.

### NOUVEAUX SERVICES

Dans le cadre des projets des autoroutes de l'information, TF1 a expérimenté pendant un an dans un hôtel parisien, son projet de "Télévision à la Carte", véritable service de vidéo interactive à la demande. Depuis 1996, TF1 commercialise ce projet en partenariat avec VISEA, leader européen des services télévisuels hôteliers.

TF1 a également créé un Studio Multimédia, véritable structure de production numérique intégrée à son process technique. Ce studio propose à des clients extérieurs la réalisation, "clés en main", de sites internet et de produits interactifs (CD-ROM,...). Grâce à ce savoir-faire, TF1 a réalisé en 1996 son premier Disque Vidéo Numérique (DVD) en France, se préparant ainsi à ces nouveaux marchés grand public.



# Rapport de gestion du Conseil d'Administration

## A l'assemblée générale mixte du 12 juin 1997 Partie Ordinaire

Mesdames,  
Mesdemoiselles,  
Messieurs,



**N**ous vous avons réunis en Assemblée Générale, partie Ordinaire, conformément à la Loi et aux statuts, afin de vous rendre compte de notre gestion durant l'exercice écoulé, soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1996 et vous exposer la situation de la société et ses perspectives d'évolution.

Les comptes annuels de l'exercice 1996 sont présentés, comme chaque année, à la fois au niveau du Groupe TF1 (comptes consolidés) et au niveau de TÉLÉVISION FRANÇAISE 1 (société mère).

## 1 Activité et résultats 1996

### 1-1 LE GROUPE

Le chiffre d'affaires du Groupe TF1 s'est élevé en 1996 à 9 685 millions de francs (MF). Il est en progression de 6% par rapport à celui de 1995.

En 1996, TF1 a réussi à s'affirmer à nouveau au premier rang des chaînes généralistes. Le Groupe a poursuivi son développement grâce notamment aux diversifications et à sa prise de position sur le marché numérique.

Les recettes publicitaires nettes de l'Antenne ont progressé de 1,1% à 7 424 MF dans un environnement économique difficile marqué notamment par un ralentissement important de la consommation des ménages au cours du quatrième trimestre.

Parallèlement, le coût de la grille a augmenté de 4,5% à 4 584 MF.

Les activités de diversification ont progressé de 26% à 2 261 MF, contre 1 797 MF en 1995 et représentent désormais près du quart du chiffre d'affaires.

Les événements ci-après ont marqué l'exercice :

- Renouvellement par le CSA de l'autorisation d'utilisation de fréquences de TF1 pour 5 ans, jusqu'au 16 avril 2002 et signa-

ture d'une nouvelle convention qui se substitue à la décision d'autorisation de la CNCL du 4 avril 1987.

La Convention prévoit :

- l'alignement sur le régime de droit commun pour les interruptions publicitaires au sein des oeuvres audiovisuelles et cinématographiques : ainsi la durée maximum des coupures publicitaires dans les oeuvres cinématographiques passe de 4 à 6 minutes,
- l'engagement de consacrer 1 000 heures par an aux programmes jeunesse, dont 50 heures de magazines et documentaires,
- la mise en place de la signalétique " protection de l'enfance et de l'adolescence " et d'obligations générales et déontologiques portant sur le pluralisme, la vie publique, les droits de la personne, l'honnêteté de l'information,
- l'engagement de consacrer 0,6 % du chiffre d'affaires de l'exercice précédent à la commande d'oeuvres d'animation (cet engagement est inclus dans l'obligation de consacrer 15% du chiffre d'affaires à des commandes d'oeuvres audiovisuelles francophones).

■ Prise de participation de 25 % dans TPS, le bouquet de télévision numérique par satellite, lancé le 17 décembre 1996. Ce positionnement sur le marché prometteur de la distribution de télévision par satellite représente un axe stratégique majeur pour le Groupe.

■ Développement et enrichissement du pôle " chaînes thématiques ", qui assure au Groupe une position d'éditeur de programmes à forte valeur ajoutée, dans un environnement marqué par la multiplication des chaînes. Eurosport a affiché en 1996 ses premiers profits et LCI a développé sa couverture et sa notoriété. TF1 a aussi lancé Odyssee, chaîne documentaire diffusée sur le bouquet TPS.

Le résultat d'exploitation consolidé s'élève à 911 MF en 1996 contre 932 MF en 1995.

Le résultat financier consolidé est de 26 MF en 1996 contre 49 MF en 1995.

Le résultat exceptionnel consolidé s'inscrit en perte de 16 MF, contre un profit de 31 MF en 1995. Ce résultat intègre l'amortissement des écarts d'acquisition qui s'élève à 13 MF en 1996.

Le résultat net consolidé (part du Groupe) est de 575 MF contre 602 MF en 1995. Il inclut notamment l'impact du coût de lancement de TPS et l'amortissement des survaleurs provenant des acquisitions des sociétés GLEM et FILM PAR FILM, soit au total 33 MF.

En 1996, la contribution des sociétés du Groupe au chiffre d'affaires et au résultat net consolidés est la suivante :

**CONTRIBUTIONS AU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ \***

(en MF)	1996	1995	1994
<b>TF1 SA</b>	<b>7 494</b>	<b>7 409</b>	<b>7 110</b>
dont publicité	7 424	7 343	7 052
<b>EDITION / DISTRIBUTION</b>	<b>1 083</b>	<b>1 001</b>	<b>866</b>
TF1 Entreprises	540	484	400
CIC	19	-	5
Télé-Shopping	344	315	281
Une Musique	168	172	154
TF1 Éditions	12	28	21
TF1 Boutiques	-	2	5
<b>CHAINES THEMATIQUES</b>	<b>510</b>	<b>383</b>	<b>247</b>
Eurosport	375	264	220
ESO	211	147	121
TV Sport	40	37	33
Eurosales	124	80	66
LCI	135	119	27
Odyssee	-	-	-
<b>TV NUMERIQUE</b>	<b>1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
TPS	1	-	-
TPS Gestion	-	-	-
TF1 Développement	-	-	-
<b>PRODUCTION</b>	<b>372</b>	<b>198</b>	<b>184</b>
TF1 Films Production	96	67	48
Banco Production	17	10	41
Protécra	63	64	32
Groupe Glem	106	-	-
TF1 Publicité Production	37	33	45
Studios 107	53	24	18
<b>DROITS AUDIOVISUELS</b>	<b>181</b>	<b>143</b>	<b>12</b>
TF1 International	181	143	12
Légende Distribution	-	-	-
<b>AUTRES</b>	<b>44</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
TF1 Publicité (divers)	44	6	5
<b>TOTAL</b>	<b>9 685</b>	<b>9 140</b>	<b>8 424</b>

\* Le chiffre d'affaires consolidé présenté dans ce tableau indique l'ensemble des produits d'exploitation (comptes 70 à 75) et tient compte des retraitements intra-groupe.

**CONTRIBUTIONS AU RESULTAT CONSOLIDÉ \***

(en MF)	1996	1995	1994
<b>TF1 SA</b>	<b>577</b>	<b>609</b>	<b>609</b>
<b>EDITION / DISTRIBUTION</b>	<b>57</b>	<b>78</b>	<b>32</b>
TF1 Entreprises	38	55	24
CIC	1	-	1
Télé-Shopping	17	14	10
Une Musique	10	10	7
TF1 Éditions	(9)	(2)	-
TF1 Boutiques	-	1	(10)
<b>CHAINES THEMATIQUES</b>	<b>(92)</b>	<b>(132)</b>	<b>(134)</b>
Eurosport	13	(9)	(17)
ESO	4	(17)	(27)
TV Sport	12	-	(3)
Eurosales	(2)	(1)	1
TF1 Europe	(1)	8	12
Eurosport GMBH	-	1	-
LCI**	(100)	(123)	(117)
Odyssee**	(5)	-	-
<b>TV NUMERIQUE</b>	<b>(20)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
TPS	(32)	-	-
TPS Gestion	-	-	-
TF1 Développement	12	-	-
<b>PRODUCTION</b>	<b>20</b>	<b>(6)</b>	<b>14</b>
TF1 Films Production	4	(18)	6
Banco Production	-	-	3
Protécra	2	14	6
Groupe Glem	6	-	-
TF1 Publicité Production	-	-	1
Studios 107	8	(2)	(2)
<b>DROITS AUDIOVISUELS</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>1</b>
TF1 International	28	30	2
Légende Distribution	(1)	(1)	(1)
Parmentier	-	(1)	-
TCM	(1)	-	-
<b>AUTRES</b>	<b>7</b>	<b>25</b>	<b>20</b>
TF1 Publicité	13	4	9
Syalis SA	(6)	21	11
<b>TOTAL</b>	<b>575</b>	<b>602</b>	<b>542</b>

\* La différence avec les résultats sociaux provient essentiellement du retraitement, dans les comptes consolidés, des amortissements dérogatoires, des provisions et de l'impôt différé.

\*\* LCI et ODYSSEE étant des sociétés en commandite simple, le gain d'impôt correspondant (respectivement de 36 MF et 45 MF en 1996 et 1995 pour LCI, et de 2 MF en 1996 pour ODYSSEE) apparaît dans le résultat de TF1 SA.





## L'ANTENNE

Au cours de l'année 1996, la part d'audience moyenne de TF1 sur les individus de 4 ans et plus a été de 35,4 %, et de 37 % sur les femmes de moins de 50 ans, devançant ainsi largement ses principaux concurrents.

TF1 a obtenu 89 des 100 meilleures audiences de 1996, année marquée par l'accroissement de l'offre télévisuelle et l'augmentation sensible du public des "autres télévisions". Dans ce nouvel environnement, les chaînes généralistes doivent continuer à s'adapter et renforcer leur identité de grand média de l'événement.



© 1996 Formula One Constructors Association. Reproduced by kind permission of Formula One Administration limited.

France 2, chaîne de service public, concurrence directement TF1 sur tous les terrains et stabilise sa part d'audience à 24 %. France 3, avec près de 18% du public, maintient sa stratégie de séduction d'un public "senior" mais souffre d'une désaffection du public jeune. Sa phase d'initialisation achevée, M6 se stabilise aux alentours de 12% de part d'audience sur l'ensemble du public.

Dans ce contexte TF1 affirme sa volonté de renforcer son statut de grande chaîne innovante et vivante. Dans un paysage où l'offre se multiplie et se banalise, TF1 a décidé de conforter sa position par une programmation qui laisse une large place à la création et à l'événement :

- Depuis 10 ans, TF1 poursuit son effort en faveur de la fiction française. La soirée policière du jeudi réunit en moyenne plus de 10 millions de français autour des héros parmi les plus populaires de la télévision. Aux côtés de "Julie Lescaut" et de "Navarro" est venue se joindre une nouvelle vedette : Corinne Touzet dans "Une femme d'honneur". Cette nouvelle héroïne témoigne de la vitalité de la création dans ce secteur.



- Le divertissement a retrouvé un air de fête, avec deux soirées hebdomadaires sur l'Antenne. Par ailleurs, de nombreux projets sont à l'étude sur ce marché en plein renouveau.

- Le sport est par définition le secteur de l'événement. En privilégiant le direct et la compétition au plus haut niveau, TF1 partage sa programmation entre trois disciplines : le Football, la Formule 1 et le Patinage.

- Les émissions spéciales comme l'élection de "Miss France" ou la soirée consacrée aux "Restos du cœur" ont rencontré un large public, en séduisant souvent les plus jeunes.

- En développant une nouvelle stratégie de programmation jeunesse avec "Salut les Toons", TF1 innove par une politique de coproduction et d'achat dynamique.

- Clé du succès des grands réseaux généralistes, l'avant première partie de soirée passe par une programmation tout public qui a conduit TF1 à installer le jeu "L'Or à l'appel", dont le succès de 1996 s'est confirmé en 1997.

- Les secondes parties de soirée qui restent un autre moment fort de la grille de TF1, retrouvent une programmation régulière et pour l'essentiel hebdomadaire.

- Enfin, TF1 reste la chaîne des journaux d'information. Les études le montrent, l'audience le prouve, c'est l'information de TF1 qui a le plus grand potentiel de crédibilité aux yeux du public.

Affirmant sa volonté d'innover et de rester la chaîne de la vie et du direct, TF1 a pour objectifs en 1997 de :

- conforter ses audiences tout en stabilisant son coût de la grille au niveau de celui de 1996,

- renforcer le média TF1 par une politique événementielle au moment où l'avènement de la télévision numérique accroît considérablement l'offre télévisuelle.

## LA RÉGIE PUBLICITAIRE

En 1996, les recettes publicitaires nettes de TF1 atteignent 7 424 MF. Cette croissance limitée (1,1%) s'inscrit dans :

- une conjoncture économique difficile, notamment au dernier quadrimestre, avec en particulier une baisse significative de la consommation des ménages, entraînant des réajustements de budgets publicitaires, notamment dans les secteurs de produits de grande consommation investissant fortement sur TF1 ;

- un ralentissement de la croissance du marché publicitaire. Dans ce contexte, la télévision s'affirme néanmoins comme le média privilégié des annonceurs avec une part de marché en augmentation de 0,6 point à 35,8%.

Les recettes publicitaires en avant première partie de soirée ont bien progressé en 1996.

TF1 clôture l'année avec une part de marché de 51,6% des investissements publicitaires en télévision.

Depuis 1997, TF1 Publicité est la régie publicitaire de deux nouvelles chaînes thématiques, TELETOON (jeunesse) et ODYSSEÉ (documentaire).

## LES ACTIVITÉS DE DIVERSIFICATION

En 1996, les activités de diversification du Groupe TF1 progressent de 26% à 2 261 MF sous l'impulsion de différents facteurs : la poursuite de la croissance du pôle Édition / Distribution, le développement de la production avec notamment l'entrée de GLEM dans le Groupe TF1 et les performances des chaînes thématiques.

L'exercice a notamment été marqué par le lancement du bouquet numérique TPS et la création d'une nouvelle chaîne thématique : ODYSSEE.

N.B. : l'activité des filiales de TF1 est analysée ci-après à partir des chiffres d'affaires sociaux (comptes de classe 70 uniquement) présentés dans le tableau "Filiales et Participations" de l'annexe des comptes sociaux, et non à partir de leur contribution au chiffre d'affaires consolidé.

## L'édition / distribution

Premier pôle de diversification du groupe, l'édition / distribution a poursuivi sa croissance dans un contexte défavorable au commerce de détail.

### TF1 ENTREPRISES

En 1996, TF1 ENTREPRISES a réalisé un chiffre d'affaires en croissance de 10% à 548 MF, sur ses quatre principaux secteurs d'activité : l'édition et la distribution de cassettes vidéo sous la marque TF1 VIDEO, la télématique, l'édition électronique et l'exploitation de droits dérivés de l'Antenne.

Après le succès en 1995 d' " Un indien dans la ville ", TF1 VIDEO a maintenu son niveau d'activité avec la sortie de plusieurs titres forts comme " Les trois frères " et " Le 7<sup>ème</sup> petit frère ", ainsi que le lancement de collections à prix réduits UNE VIDEO. Son chiffre d'affaires est de 359 MF.

La télématique (Minitel et Kiosques Téléphoniques) a vu son chiffre d'affaires augmenter de 21% à 74 MF.

Le chiffre d'affaires de l'activité Droits Dérivés a triplé à 66 MF. Afin de mieux appréhender cette croissance, il convient de dissocier deux secteurs :

- la distribution de JOJO'S avec plus de 56 millions de figurines vendues,
- les licences d'exploitation qui confirment le succès de marques comme USHUAÏA et SPIDER-MAN.

### UNE MUSIQUE

Dans un marché en stagnation, UNE MUSIQUE a enregistré une baisse de 3 % de son chiffre d'affaires à 166 MF pour 5,4 millions d'unités vendues (- 10%). Parmi les succès de l'année figurent les albums " Khadja Nin ",

" Eroticoquines " de Pierre Perret et la musique de la série télévisée " Terre Indigo " .

Sur les 87 nouvelles références éditées cette année, UNE MUSIQUE a obtenu 3 doubles disques d'or et 9 disques d'or. La maîtrise des frais de marketing et de fabrication a permis une progression du résultat net.

### TELE-SHOPPING

Dans un marché de la Vente Par Correspondance en stagnation depuis trois ans, TELE-SHOPPING a affiché une croissance de 9 % de son chiffre d'affaires à 347 MF. L'activité catalogue a progressé de 32 % s'affirmant ainsi comme un véritable relais de croissance.

Le résultat net progresse grâce à une logistique d'achats performante et une maîtrise des coûts.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale de TELE-SHOPPING une réduction de 15% du capital de la société après le rachat de 1 500 actions d'une valeur nominale unitaire de 100 francs, afin d'utiliser une partie de la trésorerie excédentaire.

## Les chaînes thématiques

### EUROSPORT

Après cinq années de développement continu, la chaîne sportive pan-européenne affiche ses premiers résultats bénéficiaires. 72 millions de foyers européens reçoivent EUROSPORT dans 43 pays, soit plus d'un foyer sur trois en Europe. Le lancement de 5 nouvelles versions en 1996 et d'une supplémentaire début 1997 portent à 14 le nombre de langues diffusées : 90% des téléspectateurs peuvent désormais regarder les programmes d'EUROSPORT dans leur langue maternelle.







Le chiffre d'affaires de l'année 1996 s'élève à 750 MF (+ 36%). Cette croissance provient tant des recettes publicitaires que de celles du réseau.

#### LA CHAÎNE INFO (LCI)

LCI a développé sa notoriété et est devenue désormais la référence en matière d'information continue francophone. L'audience moyenne de la chaîne a doublé en un an pour atteindre 3,1% de part de marché (source : Médiamétrie, abonnés au câble).

Au 31 décembre 1996, La Chaîne Info était reçue par 1 234 000 foyers dont 969 000 sur le câble et 265 000 en réception directe par satellite (soit un total de 3,2 millions de téléspectateurs potentiels, en croissance de 35%). Fin 1996, LCI a encore étendu sa couverture en signant un accord de commercialisation avec TPS. Elle est désormais distribuée par deux bouquets satellites.

Le chiffre d'affaires de LCI s'est élevé à 163 MF, en croissance de 19%.

#### ODYSSÉE

Dernière née des chaînes thématiques éditées par le Groupe TF1, ODYSSÉE a été lancée en janvier 1997. La politique éditoriale de la chaîne est d'offrir au grand public des documents inédits selon trois axes de programmation orientés sur la découverte, la connaissance et les grands reportages. ODYSSÉE diffuse 14 heures de programmes, 7 jours sur 7, sur le bouquet numérique TPS.

#### TELCARTE / MULTIVISION

Première chaîne de "pay-per-view" en Europe, MULTIVISION propose des films de cinéma et des événements exceptionnels (rencontres sportives ou spectacles) sous forme de paiement

à la consommation. Commercialisée depuis sa création sur les réseaux câblés de la Lyonnaise Communication et de France Télécom, MULTIVISION est également intégrée dans l'offre de TPS avec 6 canaux dédiés au paiement à la consommation.

## La production

Depuis sa privatisation, TF1 a investi près de 12 milliards de francs dans la production française. En 1996, ces investissements se sont élevés à 1 591 MF, dont 400 MF réalisés par ses quatre filiales TF1 FILMS PRODUCTION, BANCO PRODUCTION, PROTÉCRÉA et GLEM.

#### TF1 FILMS PRODUCTION

TF1 FILMS PRODUCTION a investi 197 MF dans la coproduction et l'achat de droits de diffusion de 16 films de longs métrages. En 1996, TF1 FILMS PRODUCTION a coproduit 6 des 10 films français qui ont réalisé plus d'1 million d'entrées France : "Pédale douce", "Le huitième jour", "Le Jaguar", "Hommes, Femmes, mode d'emploi", "Le plus beau métier du monde" et "Les deux papas et la maman", les trois premiers ayant franchi la barre des 2 millions d'entrées.

#### BANCO PRODUCTION, PROTÉCRÉA ET GLEM

En 1996, ces trois sociétés ont livré à TF1 une vingtaine de fictions et près de 335 émissions, magazines et documentaires.

BANCO PRODUCTION a réalisé pour la chaîne plusieurs téléfilms qui ont remporté de grands succès d'audience comme "Le juge est une femme", "Clara et son juge" et "La vie avant tout".

PROTÉCRÉA assure notamment la production des films mettant en scène des héros récurrents tels que "Le juste", "Adrien Lesage" et le "Commissaire Moulin". La société produit aussi les émissions "52 sur la Une", "Ushuaia" et "Okavango".

GLEM a assuré en 1996 la production du nouveau jeu d'avant première partie de soirée de TF1 "L'Or à l'appel". La société a également produit pour la chaîne les émissions de divertissements "Intervilles", "Les années tubes" et "Sans aucun doute", ainsi que plusieurs spectacles musicaux dont "Les années Twist" qui ont rencontré un grand succès.

## L'acquisition et l'exploitation de droits audiovisuels

#### TF1 INTERNATIONAL

En 1996, le chiffre d'affaires de la société, en hausse de 10 % à 244 MF est constitué principalement des ventes de longs métrages ("Casino", "Un indien dans la ville", "Taxi", ...) et d'animations ("Dog Tracer", "Spirou 2", "Les exploits d'Arsène Lupin", ...).

TF1 INTERNATIONAL continue de privilégier les acquisitions de longs métrages, qui représentent près des trois quarts des investissements, avec notamment le remake d' "Un indien dans la ville" et "Un amour de sorcière".

#### TCM D.A.

Cette société a été constituée en septembre 1996 par TF1 (34 %), M6 (33%) et la CLT (33%). TCM a pour objet l'acquisition, la distribution et le négoce de droits cinématographiques et audiovisuels. La société s'est portée acquéreuse en 1996 des droits "en clair" des films du studio américain Paramount.



## La télévision numérique

### TÉLÉVISION PAR SATELLITE (TPS)

Cette société a été constituée en juin 1996 par TF1 (25%), M6 (20%), la CLT (20%), la Lyonnaise des Eaux (10%), France Télévision Entreprises (25%), répartis entre France Télécom pour 17% et France Télévision pour 8%.

Le bouquet TPS, officiellement lancé le 17 décembre 1996, s'articule autour de trois options :

- "TPS Thématiques" qui regroupe plus de 15 chaînes thématiques portant sur des domaines aussi variés que le sport, l'information, la jeunesse ou la musique ;
- "TPS Cinéma" offrant 3 chaînes entièrement dédiées au septième art qui diffusent plus de 120 films par mois.
- "Tout TPS" qui regroupe les deux options précédentes.

Le bouquet s'enrichira prochainement d'une option internationale offrant des chaînes étrangères et de services interactifs utilisant toutes les capacités de la technologie numérique.

### 1-2 LA SOCIÉTÉ MÈRE TF1

TF1 a réalisé en 1996 un chiffre d'affaires de 6 951 MF réparti entre les opérations de la régie publicitaire pour 6 908 MF et les recettes diverses pour 43 MF.

Le coût des programmes s'est élevé à 4 584 MF en 1996, contre 4 388 MF en 1995, soit une progression de 4,5%.

Le bénéfice net de l'exercice a atteint 505 MF contre 555 MF en 1995.

### 1-3 FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement engagés au cours de l'exercice 1996 ne sont pas significatifs.

## 1-4 FAITS MARQUANTS OU LITIGES

Les litiges connus à ce jour par la société et le Groupe ont été entièrement provisionnés dans leurs comptes. A la connaissance de la société et du Groupe, il n'existe à ce jour aucun autre fait exceptionnel ou litige pouvant avoir une incidence sensible sur l'activité, la situation financière, le patrimoine de la société et du Groupe.

L'instruction en cours devant le Tribunal de Grande Instance de Versailles et relative à un contrat de conseil n'est pas de nature à porter atteinte à la situation financière de la société.

## 2 Perspectives 1997

A la veille du dixième anniversaire de sa privatisation et après le renouvellement de son autorisation d'émettre pour cinq années supplémentaires, TF1 aborde une nouvelle phase de son histoire intégrant les contraintes spécifiques d'un marché en pleine mutation : avènement de l'ère numérique, mondialisation de l'économie et transformation profonde de la société française.

Si le numérique est une révolution, son assimilation aux habitudes de consommation sera progressive. La télévision généraliste hertzienne restera le format le plus consommé et la principale source de revenus pour TF1 dans les cinq prochaines années. Dans ce contexte, TF1 s'est fixée pour objectifs :

- de renforcer sa position de "leader" tant en terme d'audience que de recettes publicitaires ;
- d'améliorer sa rentabilité par la sélection de programmes fédérateurs, le renforcement des partenariats avec les annonceurs, la maîtrise rigoureuse des coûts et l'investissement en moyens de production modernes et performants ;

- de recentrer les activités de diversification, qui s'affirment comme des relais de croissance solides, sur les secteurs les plus prometteurs en terme de revenus et de marges, et de rechercher systématiquement des synergies fortes entre tous les métiers du Groupe ;

- de se positionner sur les nouveaux marchés de la distribution de programmes et de services par satellite, câble ou téléphone, seul ou en partenariat, en France et en Europe.



## 3 Point social

### 3-1 EFFECTIF

L'effectif permanent du Groupe TF1 au 31 décembre 1996 était de 2 081 collaborateurs répartis de la manière suivante : 1 248 personnes chez TF1 SA, 238 chez TF1 PUBLICITÉ, 129 chez TF1 ENTREPRISES, 139 chez LCI, 175 chez EUROSPOUR et 152 dans les autres filiales.

La répartition globale est de 964 cadres, 330 journalistes, 652 agents de maîtrise et 135 employés et ouvriers.



	31.12.96	31.12.95	31.12.94
TF1 SA	1 248	1 238	1 187
Filiales	833	757	676
<b>TOTAL</b>	<b>2 081</b>	<b>1 995</b>	<b>1 863</b>

### 3-2 POLITIQUE SALARIALE, PARTICIPATION ET ÉPARGNE DES SALARIÉS

En 1996, la participation des salariés s'est élevée à 22 MF, contre 28 MF en 1995.

A fin décembre 1996, le Plan d'Épargne Entreprise proposé en décembre 1992 totalisait 1 289 adhérents. L'abondement versé par TF1 et ses filiales a été de 22 MF contre 19 MF en 1995.



### 3-3 FORMATION PROFESSIONNELLE ET RELATIONS ÉCOLES

Le Groupe a dispensé plus de 36 000 heures de formation, soit près de 2 200 stages répartis entre les différentes structures.

315 stagiaires ont été accueillis chez TF1 dans le cadre de notre politique de partenariat avec les écoles.

En 1996, les dépenses de formation professionnelle ont représenté près de 4% de la masse salariale.

### 3-4 OBJECTIFS 1997

En 1997, les efforts incluront entre autre une réflexion portant sur la renégociation du dispositif du temps de travail afin d'intégrer les principes de compte épargne temps et de fonds de pension.

## 4 Filiales et participations

### 4-1 SOUSCRIPTION AU COURS DE L'EXERCICE 1996

Le 30 juillet 1996, TF1 a pris une participation de 36% dans la société anonyme FILM PAR FILM. Cette opération a été réalisée par le biais d'une augmentation de capital réservée. Cette prise de participation d'un montant de 20 002 500 F (prime d'émission incluse) représente 5 715 actions de 500 F nominal.



### 4-2 CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS AU COURS DE L'EXERCICE 1996

■ Constitution le 19 juin 1996, de la société en nom collectif "TÉLÉVISION PAR SATELLITE - TPS", au capital de 12 000 000 F, divisé en 120 000 parts de 100 F nominal, détenues par TF1 DEVELOPPEMENT (filiale de SYALIS SA, elle-même filiale de TF1) à hauteur de 25%.

Son objet social est la conception, l'établissement et l'exploitation d'une offre de programmes de télévision et de services à destination des foyers francophones, notamment européens, transmise en mode numérique par satellite à destination des antennes de réception directe et des réseaux câblés.

■ Constitution le 19 juin 1996, de la société anonyme "TÉLÉVISION PAR SATELLITE GESTION", au capital de 250 000 F, divisé en 2 500 actions de 100 F nominal, détenues par TF1 DEVELOPPEMENT à hauteur de 25%.

Son objet est d'assurer la gérance de la société TÉLÉVISION PAR SATELLITE-TPS.

■ Constitution le 29 août 1996, de la société en commandite simple "SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE DOCUMENTAIRES - ODYSSEE", au capital de 50 000 F, divisé en 500 parts de 100 F nominal détenues par TF1 à 99%.

Son objet social est la création, la conception, l'établissement, l'exploitation et la distribution d'une chaîne de télévision thématique de documentaires diffusée sur tout support et notamment le satellite et le câble, en norme analogique et/ou numérique et susceptible d'être intégrée dans un bouquet de programmes satellite.

■ Constitution le 17 septembre 1996, de la société en nom collectif "TCM DROITS AUDIOVISUELS - TCM DA", au capital de 1 500 000 F, divisé en 15 000 parts de 100 F nominal détenues par TF1 à hauteur de 34%.

Son objet est l'acquisition auprès des studios de cinéma, la distribution, la vente, l'importation et l'exportation, la promotion, la mise à disposition, le négoce de droits d'exploitation de toute œuvre cinématographique et/ou audiovisuelle pour les territoires de langue francophone.

■ Constitution le 17 septembre 1996, de la société anonyme "TCM GESTION", au capital de 250 000 F, divisé en 2 500 parts de 100 F nominal détenues par TF1 à hauteur de 34%.

Son objet social est d'assurer la gérance de la SNC TCM DA.

### 4-3 ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

■ Le projet de Télévision Par Satellite, TPS, dans lequel TF1 détient une participation de 25% a été officiellement lancé le 17 décembre 1996. Ce bouquet numérique a reçu un très bon accueil du public et enregistré plus de 100 000 réservations à fin mars 1997.

■ Constitution le 4 février 1997, d'une société par actions simplifiée dénommée "LES NOUVELLES ÉDITIONS TF1" au capital de 250 000 F, détenu à 50% par TF1 ENTREPRISES (filiale de TF1), 49% par les ÉDITIONS ROBERT LAFFONT et 1% par TF1.

## 5 Capital

### 5-1 LE TITRE

Le titre TF1 a clôturé l'année en recul de 5,5% à 496 F. Cette évolution est à comparer avec une progression de 26% de l'indice de référence SBF 120.

La valeur a d'abord connu une phase de hausse importante au cours du premier semestre 1996 (+ 21%) qui l'a portée à son plus haut cours historique de 639 F, le 5 juin 1996. Le titre a ensuite subi une phase de correction (recul de 22% contre une hausse de 8,4% du SBF 120), perdant ainsi toute sa hausse pour terminer l'année en léger retrait (- 5,5%). Cette baisse s'explique principalement par le ralentissement de nos recettes publicitaires.

Le titre est resté liquide avec une moyenne d'échanges quotidiens d'environ 37 000 titres (+ 27%). L'action TF1 a offert un rendement avant impôt de 15,8% (avoir fiscal compris) par rapport à son cours d'introduction de 165 F le 24 juillet 1987.

### 5-2 ACHAT EN BOURSE

Durant l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration n'a pas fait usage de l'autorisation qui lui avait été conférée par l'Assemblée Générale du 11 juin 1996, en vue de régulariser le cours des actions TF1.

TF1 a cependant acquis des titres sur le marché dans le cadre du plan d'option d'achat d'actions décrit dans le paragraphe 5.6 ci-après.

### 5-3 MONTANT / CATÉGORIE DE TITRES

Le capital de TELEVISION FRANCAISE 1 est de 210 000 000 F, entièrement libéré, divisé en 21 000 000 actions de 10 francs nominal chacune.

Il n'existe ni certificat d'investissement, ni action à dividende prioritaire, ni action à droit de vote double.

### 5-4 GESTION DES TITRES

TF1, en tant que société émettrice, assure seule la gestion de son service titres et de son service financier.

### 5-5 ACTIONNARIAT

A la connaissance du Conseil, la structure de l'actionnariat au 31 décembre 1996 avait évolué comme suit :

	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Bouygues	39,0%	39,0%	37,5%
Société Générale	6,0%	6,0%	6,0%
Groupe Worms & Cie	1,0%	1,5%	1,5%
Crédit Lyonnais	-	0,3%	0,3%
<b>TOTAL actionnaires agissant de concert</b>	<b>46,0%</b>	<b>46,8%</b>	<b>45,3%</b>
Personnel	2,0%	1,9%	1,6%
Public	52,0%	51,3%	53,1%
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Le nombre d'actionnaires est estimé à plus de 100 000.

### 5-6 PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS

L'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juin 1995 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société au profit du personnel et des dirigeants de TF1 et de ceux des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article 208.4 de la loi du 24 juillet 1966.

Le Conseil d'Administration du 10 octobre 1995, usant de cette autorisation, a décidé de consentir à 40 bénéficiaires des options d'achat d'actions leur permettant d'acquérir un nombre total de 170 500 actions, soit 0,81% du capital social, au prix unitaire de souscription de 481 F.

A ce jour, aucun bénéficiaire n'a souhaité exercer ses options d'achat.

A fin mars 1997, TF1 avait acheté un total de 133 639 actions.





## 6 Affectation et répartition des résultats de Télévision Française 1 (société mère)

Dans les résolutions qui sont soumises à votre approbation, nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice 1996 et après avoir constaté l'existence :

du Bénéfice net de l'exercice de ..... 505 389 913,25 F

du Report à Nouveau de l'exercice précédent de ..... 246 854 088,79 F

soit un bénéfice disponible de ..... 752 244 002,04 F

de décider l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- Affectation au poste Autres Réserves de ..... 250 000 000,00 F

- Distribution d'un dividende de ..... 336 000 000,00 F (soit un dividende net de 16 F par action de 10 F valeur nominale, assorti d'un avoir fiscal de 8 F)

- Affectation du solde au Report à Nouveau de ..... 166 244 002,04 F

Le dividende pourrait être mis en paiement à compter du 27 juin 1997.

Nous vous rappelons qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes versés au titre des exercices 1993, 1994 et 1995, ont été respectivement de 12,50 F, 15 F et 16 F net par action ; les avoirs fiscaux correspondants ont été de 6,25 F, 7,50 F et 8 F.

## 7 Résolutions

Vos Commissaires aux Comptes vous communiqueront leurs rapports sur les comptes de l'exercice 1996 et sur les conventions relevant des articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966.

Dans les résolutions qui vous sont soumises, nous vous proposons :

- d'approuver les comptes de l'exercice 1996, l'affectation et la répartition des résultats et les conventions et opérations visées aux articles 101 et suivants de la Loi du 24 juillet 1966, mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

- de donner quitus de sa gestion au Conseil,

- de prendre acte de la présentation des comptes consolidés,

- de ratifier la cooptation, en qualité d'Administrateur, d' Albert FRÈRE, décidée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 avril 1997,

- de renouveler, pour deux années, les mandats d'Administrateurs de Corinne BOUYGUES, de Martin BOUYGUES, de Michel DERBESSE, d' Albert FRÈRE, de Patrick LE LAY, de Philippe MONTAGNER, d' Etienne MOUGEOTTE, d' Olivier POUPART-LAFARGE et de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, qui arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée,

- de renouveler l'autorisation, qui n'a pas été utilisée, que vous aviez donnée lors de votre Assemblée du 11 juin 1996, permettant à votre Société d'acheter en Bourse ses propres actions en vue de régulariser leur marché. Cette acquisition éventuelle serait limitée à 10% du capital social. Le prix maximum d'achat par action serait fixé à 650 F et le prix minimum de vente par action à 400 F,

- d'annuler l'autorisation (non utilisée) donnée par votre Assemblée du 14 juin 1994 et d'autoriser votre Conseil, pour une durée de 5 ans, à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires à concurrence de 2 milliards de francs.

Ci-joint, nous vous remettons le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

# Résultats financiers de la société

## Au cours des cinq derniers exercices

	1996	1995	1994	1993	1992
<b>I - SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE</b>					
a) Capital social*	210 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000	210 000 000
b) Nombre d'actions émises	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
<b>II - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES *</b>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 951 575 847	6 897 135 313	6 610 557 695	6 131 932 600	5 834 944 678
b) Bénéfice avant impôt, participation des salariés, amortissements et provisions	961 089 198	924 940 975	1 148 746 840	854 259 386	740 943 288
c) Impôt sur les bénéfices	228 067 835	259 827 667	258 530 966	195 393 635	140 824 240
d) Participation des salariés	17 015 876	18 454 777	16 739 328	12 832 718	5 210 079
e) Bénéfice après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions	505 389 913	554 940 703	576 361 987	407 748 161	464 623 097
f) Montant des bénéfices distribués	336 000 000 <sup>(1)</sup>	336 000 000	315 000 000	262 500 000	210 000 000
<b>III - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS PAR ACTION *</b>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	34,10	30,79	41,59	30,76	28,32
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	24,07	26,42	27,44	19,42	22,12
c) Dividende versé	16,00 <sup>(1)</sup>	16,00	15,00	12,50	10,00
<b>IV - PERSONNEL</b>					
a) Nombre de salariés	1 248	1 238	1 187	1 194	1 176
b) Montant de la masse salariale*	619 137 339	579 333 946	530 607 926	497 997 349	524 941 319
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux*	270 497 532	260 523 733	231 316 495	221 477 938	217 430 643



\* En Francs

(1) Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

# Texte des résolutions

De l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 1997 - Partie Ordinaire



## PREMIÈRE RÉSOLUTION (Approbation des comptes)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, les approuve, ainsi que les comptes annuels de l'exercice 1996 comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui sont présentés.

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

## DEUXIÈME RÉSOLUTION (Rapport spécial des Commissaires aux Comptes)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles 101 et suivants de la loi du 24 juillet 1966, approuve les dites conventions et opérations.

## TROISIÈME RÉSOLUTION (Affectation et distribution du résultat)

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'existence de bénéfices disponibles de 752 244 002,04 F, compte tenu du bénéfice net de l'exercice de 505 389 913,25 F et du Report à Nouveau de l'exercice précédent de 246 854 088,79 F, approuve l'affectation et la répartition suivantes proposées par le Conseil d'Administration :

- Affectation au poste Autres Réserves de ..... 250 000 000,00 F
- Distribution d'un dividende de ..... 336 000 000,00 F (soit un dividende net de 16 F par action de 10 F valeur nominale, assorti d'un avoir fiscal de 8 F)
- Affectation du solde au Report à Nouveau de ..... 166 244 002,04 F

Le dividende sera mis en paiement à compter du 27 juin 1997.

L'Assemblée Générale constate qu'au cours des trois derniers exercices, les dividendes versés au titre des exercices 1993, 1994 et 1995, ont été respectivement de 12,50 F, 15 F et 16 F net par action ; les avoirs fiscaux correspondants ont été de 6,25 F, 7,50 F et 8 F.

## QUATRIÈME RÉSOLUTION (Présentation des comptes consolidés)

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes consolidés, au 31 décembre 1996, lui ont été présentés et que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du Groupe est inclus dans le rapport de gestion.

## CINQUIÈME RÉSOLUTION (Ratification de la cooptation d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, en qualité d'Administrateur, d'Albert FRÈRE effectuée par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 8 avril 1997, en remplacement du CREDIT LYONNAIS, Administrateur démissionnaire, et ce pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit à l'issue de la présente Assemblée Générale.

## SIXIÈME RÉSOLUTION (Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Corinne BOUYGUES, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

## SEPTIÈME RÉSOLUTION (Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Martin BOUYGUES, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

## HUITIÈME RÉSOLUTION (Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Michel DERBESSE, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

## NEUVIÈME RÉSOLUTION (Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Patrick LE LAY, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

## DIXIÈME RÉSOLUTION (Renouvellement du mandat d'un Administrateur)

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de Philippe MONTAGNER, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

### ONZIÈME RÉOLUTION

#### *(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)*

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Étienne MOUGEOTTE, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée. La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

### DOUZIÈME RÉOLUTION

#### *(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)*

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Olivier POUPART-LAFARGE, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

### TREIZIÈME RÉOLUTION

#### *(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)*

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur de la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

### QUATORZIÈME RÉOLUTION

#### *(Renouvellement du mandat d'un Administrateur)*

L'Assemblée Générale renouvelle, pour deux années, le mandat d'Administrateur d'Albert FRÈRE, qui arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

La durée de ses fonctions expirera à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 1998.

### QUINZIÈME RÉOLUTION

#### *(Autorisation d'opérer en Bourse pour régulariser le marché)*

L'Assemblée Générale, en application de l'article 217-2 de la Loi n°66-537 du 24 juillet 1966, modifié par la Loi n°81-1162 du 30 décembre 1981, autorise la Société à opérer en Bourse sur ses propres actions, dans la limite de 10% du capital social, en vue de régulariser leur marché dans les conditions fixées par la loi.

Le prix maximum d'achat par action sera fixé à 650 F et le prix minimum de vente par action s'élèvera à 400 F.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois, à compter de ce jour.

En conséquence, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration, lequel pourra les déléguer, à l'effet de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue notamment de la tenue des registres des achats et ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse et tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

L'Assemblée Générale prend acte de l'intention du Conseil d'Administration d'utiliser, conformément aux dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, tout ou partie des actions acquises pour consentir des options d'achat d'actions à des salariés ou à des dirigeants de la société ou des sociétés qui lui sont liées.

### SEIXIÈME RÉOLUTION

#### *(Émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires)*

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration à procéder, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, à la création et à l'émission en France

et/ou à l'étranger d'obligations, subordonnées ou non, à durée déterminée ou indéterminée ou de bons de souscription d'obligations libellées en francs ou en devises étrangères, les obligations pourront être éventuellement assorties de bons de souscription d'obligations de même type, jusqu'à concurrence d'un montant nominal de deux milliards de francs ou d'une contreva- leur équivalente en toute autre monnaie, avec ou sans garantie, dans les proportions, sous les formes et aux époques, taux et conditions d'émission et d'amortissement qu'il jugera convenables, étant précisé que ce montant nominal maximum s'applique globalement aux obligations émises directement ou à la suite de l'exercice de bons de souscription.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration en vue de l'émission de ce ou de ces emprunts obligataires et précise qu'il aura toute latitude pour fixer les caractéristiques des obligations ou des bons qui pourront comporter notamment un taux d'intérêt variable et une prime de remboursement au-dessus du pair, fixe ou variable, ladite prime s'ajoutant au montant maximum de 2 000 000 000 F ci-dessus visé.

Le Conseil d'Administration pourra, dans le cadre de la présente résolution, déléguer à son Président ou à l'un de ses membres, en application de l'article 287, alinéa 2 de la Loi n°66-537 du 24 juillet 1966, les pouvoirs qu'il a reçus au titre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration pourra, en outre, consentir toutes délégations, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités rendues nécessaires par cette ou ces émissions.

La présente autorisation, donnée pour une durée de cinq ans, annule et remplace l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par la neuvième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 14 juin 1994.





# Assemblée générale mixte du 12 juin 1997

## *Partie extraordinaire*

### ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration, d'augmenter le capital en période d'offre publique d'achat (OPA) et/ou d'offre publique d'échange (OPE) sur les titres de la société.
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital pour réaliser une offre publique d'échange (OPE).
- Limitation globale des autorisations ci-dessus.
- Pouvoirs pour dépôts et formalités.

La partie extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte fait l'objet d'un document spécifique.



# Sommaire

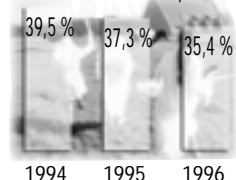
■ PRÉSENTATION ANALYTIQUE DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ .....	27
■ RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	28
■ RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	29
■ COMPTES CONSOLIDÉS .....	30
BILAN .....	30
COMPTE DE RÉSULTAT .....	32
TABLEAU DE FINANCEMENT .....	33
ANNEXE .....	34
■ COMPTES TF1 SA .....	42
BILAN .....	42
COMPTE DE RÉSULTAT .....	44
TABLEAU DE FINANCEMENT .....	45
ANNEXE .....	46
■ RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ TF1 .....	57
■ MARCHÉ ET RENDEMENT DU TITRE .....	60
■ RESPONSABLES DE L'INFORMATION .....	62
■ ADRESSE DES PRINCIPALES FILIALES .....	63
■ TABLEAU DE PASSAGE .....	64

# Présentation analytique du compte de résultat consolidé

(en millions de Francs)	1996	1995	1994
<b>Antenne TF1</b>			
Recettes de Publicité	7 424	7 343	7 052
Coût de la régie	(516)	(505)	(492)
<b>RECETTES NETTES DIFFUSEUR</b>	<b>6 908</b>	<b>6 838</b>	<b>6 560</b>
<b>Prélèvements obligatoires</b>			
Auteurs	(279)	(277)	(268)
CNC	(341)	(342)	(326)
TV5	(9)	(9)	(9)
<b>Coût de diffusion</b>			
TDF, Satellites, Circuits	(380)	(411)	(434)
INA	(5)	(19)	(28)
<b>Coût de la grille</b>	<b>(4 584)</b>	<b>(4 388)</b>	<b>(4 161)</b>
<b>MARGE BRUTE GRILLE</b>	<b>1 310</b>	<b>1 392</b>	<b>1 334</b>
Recettes diversification et divers	2 261	1 797	1 372
Autres charges d'exploitation	(2 212)	(1 892)	(1 540)
Dotations aux amortissements et provisions (nettes de reprises)	(449)	(365)	(380)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>910</b>	<b>932</b>	<b>786</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>26</b>	<b>49</b>	<b>37</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>	<b>936</b>	<b>981</b>	<b>823</b>
Résultat exceptionnel	(3)	25	25
Amortissement des écarts d'acquisition	(13)	6	(4)
Impôts et participation	(337)	(408)	(300)
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>583</b>	<b>604</b>	<b>544</b>
Part des minoritaires	(8)	(2)	(2)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>575</b>	<b>602</b>	<b>542</b>

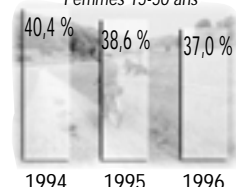
**Part de marché d'audience**

Individus 4 ans et plus

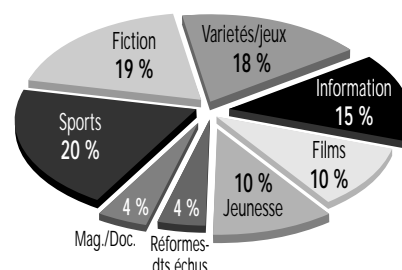


**Part de marché d'audience**

Femmes 15-50 ans



**Répartition du coût de la grille 1996**



Les informations complémentaires fournies par la présentation analytique du compte de résultat consolidé ne se substituent pas aux informations fournies en annexe des comptes consolidés, mais permettent d'apprécier les deux composantes principales du Groupe TF1 :

- activités liées à la diffusion du programme TF1,
- activités liées à la diversification.

## 1 Recettes nettes diffuseur

Elles sont composées des recettes nettes facturées aux annonceurs par la régie publicitaire TF1 PUBLICITÉ, sous déduction de ses coûts de fonctionnement.

## 2 Marge brute grille

Elle est composée de quatre éléments :

**Recettes nettes diffuseurs**  
(voir ci-dessus)

### Prélèvements obligatoires

Ces prélèvements sont basés sur tout ou partie du chiffre d'affaires publicité :

- les redevances versées aux Sociétés des Auteurs
- la contribution au Fonds de Soutien du Cinéma (CNC).

### Coût de diffusion

Ce sont les coûts nécessaires à la mise en œuvre de la diffusion du programme de TF1 ainsi que les coûts d'archivage des programmes auprès de l'INA.

### Coût de la grille

Ce sont les coûts internes et externes des programmes diffusés. Ces coûts

incorporent les charges relatives aux droits de diffusion échus ou réformés.

## 3 Résultat d'exploitation

Il est établi à partir de la marge brute de la grille et prend en compte d'une part, les recettes de la diversification ainsi que les recettes d'exploitation diverses et, d'autre part, les charges d'exploitation relatives aux activités de diversification ainsi que les charges d'exploitation résiduelles non comprises dans le coût de la grille. Il correspond au résultat d'exploitation du compte de résultat consolidé.

## 4 Autres résultats

Ce sont ceux du compte de résultat consolidé.



# Rapports des Commissaires aux comptes

**Exercice clos le 31 décembre 1996**

## 1 Rapport général sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 1996, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Télévision Française 1, tels qu'ils sont présentés aux pages 42 à 56,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### 1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### 2. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et aux détenteurs du capital, vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 9 avril 1997

Les Commissaires aux Comptes

**SALUSTRO REYDEL**  
Edouard SALUSTRO

Jean-Pierre CROUZET

**Jacques VILLARY**

## 2 Rapport sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Télévision Française 1 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1996, tels qu'ils sont présentés aux pages 30 à 41.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous

appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris, le 9 avril 1997

Les Commissaires aux Comptes

**SALUSTRO REYDEL**  
Edouard SALUSTRO

Jean-Pierre CROUZET

**Jacques VILLARY**



# Rapport spécial des Commissaires aux comptes

**Exercice clos le 31 décembre 1996**

## Sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 101 de cette loi.

### **1** Convention conclue au cours de l'exercice et préalablement autorisée

AVEC LA SOCIÉTÉ  
BOUYGUES RELAIS

Aux termes d'une convention de trésorerie, en date du 21 octobre 1996, la société TF1 a la possibilité de prêter ses disponibilités de trésorerie à la société BOUYGUES RELAIS et de bloquer une partie de ce prêt (appelé Blocage) pour une période correspondant à un mois civil. On appelle le solde de trésorerie au jour le jour la différence entre ce prêt et ce Blocage.

En matière de rémunération, la convention prévoit que celle du Blocage sera égale à TMM + 0,125 % et celle du solde de trésorerie au jour le jour sera de TMP - 0,225 % si le solde est positif et facturé à TMP - 0,025 % lorsqu'il est négatif.

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice 1996.

Administrateurs concernés : Messieurs Martin BOUYGUES, Michel DERBESSE, Patrick LE LAY, Philippe MONTAGNER et Olivier POUPART-LAFARGE, administrateurs de la société BOUYGUES, elle-même détentrice de la quasi-totalité du capital de la société BOUYGUES RELAIS.

### **2** Convention conclue au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

AVEC LA SOCIÉTÉ BOUYGUES

Aux termes d'une convention d'assistance en matière de gestion administrative, financière, juridique et de direction générale, en date du 21 octobre 1992, conclue entre les sociétés TF1 et BOUYGUES, cette dernière a facturé en 1996 à votre société une somme de 42,6 millions de francs, représentant 0,45 % du chiffre d'affaires consolidé hors taxes de TF1, comme les années précédentes.

Administrateurs concernés : Messieurs Martin BOUYGUES, Michel DERBESSE, Patrick LE LAY, Philippe MONTAGNER et Olivier POUPART-LAFARGE.

Paris, le 9 avril 1997

Les Commissaires aux Comptes

**SALUSTRO REYDEL**  
Edouard SALUSTRO

Jean-Pierre CROUZET

**Jacques VILLARY**

# Bilan consolidé

ACTIF (en milliers de Francs)	Annexe	31.12.96		31.12.95	31.12.94
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>1 328 777</b>	<b>964 877</b>	<b>363 900</b>	<b>156 229</b>
Droits audiovisuels	2.4 et 3.1	1 307 498	950 503	356 995	147 316
Autres immobilisations incorporelles	2.5 et 3.2	21 279	14 374	6 905	8 913
<b>ÉCART D'ACQUISITION</b>	2.6 et 3.3	<b>69 153</b>	<b>29 953</b>	<b>39 200</b>	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	2.7 et 3.4	<b>975 884</b>	<b>492 981</b>	<b>482 903</b>	<b>552 220</b>
Terrains		37 163	-	37 163	37 243
Constructions		108 470	34 435	74 035	81 618
Autres immobilisations corporelles		830 251	458 546	371 705	433 359
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>		<b>53 840</b>	<b>31 784</b>	<b>22 056</b>	<b>26 848</b>
Titres mis en équivalence		8 460	-	8 460	-
Participations et créances rattachées		36 478	31 712	4 766	19 643
Autres immobilisations financières		8 902	72	8 830	7 205
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>2 427 654</b>	<b>1 519 595</b>	<b>908 059</b>	<b>875 224</b>
Programmes et droits de diffusion	2.3 et 3.5	3 122 799	364 314	2 758 485	2 417 290
Matières premières et approvisionnements		74 100	33 090	41 010	24 318
Créances clients et comptes rattachés		2 169 750	45 237	2 124 513	1 973 400
Autres créances	3.6 et 3.13	1 213 729	24 349	1 189 380	844 570
Valeurs mobilières de placement	2.8 et 3.7	600 055	-	600 055	743 489
Disponibilités		155 069	-	155 069	64 429
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>7 335 502</b>	<b>466 990</b>	<b>6 868 512</b>	<b>6 607 965</b>
COMPTES DE RÉGULARISATION	3.15	291 964	-	291 964	238 291
IMPÔTS DIFFÉRÉS	2.11 et 3.12	110 129	-	110 129	94 503
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>10 165 249</b>	<b>1 986 585</b>	<b>8 178 664</b>	<b>6 802 290</b>

<b>PASSIF</b> (en milliers de Francs)	Annexe	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Capital		210 000	210 000	210 000
Ecart de réévaluation		30 705	30 705	30 705
Réserves consolidées		1 700 717	1 434 601	1 208 218
Résultat net (part du groupe)		575 280	601 632	541 545
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	3.8	<b>2 516 702</b>	<b>2 276 938</b>	<b>1 990 468</b>
Intérêts minoritaires	3.9	16 572	3 620	3 665
Subventions d'investissement	2.9 et 3.10	57 841	64 899	21 446
Provisions pour risques et charges	2.10 et 3.11	153 052	171 586	144 661
Impôts différés	2.11 et 3.12	284 105	242 786	194 321
<b>CAPITAUX PERMANENTS</b>		<b>3 028 272</b>	<b>2 759 829</b>	<b>2 354 561</b>
Emprunts et dettes financières (1)	3.13	71 579	43 344	38 907
Fournisseurs et comptes rattachés	3.13	2 839 211	2 794 215	2 443 472
Autres dettes	3.13 et 3.14	2 160 994	2 217 711	1 931 765
<b>DETTES</b>		<b>5 071 784</b>	<b>5 055 270</b>	<b>4 414 144</b>
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ET ASSIMILÉS</b>		<b>78 608</b>	<b>58 824</b>	<b>33 585</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>8 178 664</b>	<b>7 873 923</b>	<b>6 802 290</b>

(1) Dont concours bancaires courants

219

1 679

165





# Compte de résultat consolidé

(en milliers de Francs)	Annexe	1996	1995	1994
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		<b>9 685 296</b>	<b>9 140 006</b>	<b>8 424 411</b>
<b>Recettes de Publicité</b>	2.12	7 612 059	7 479 832	7 161 493
dont				
TF1		7 424 412	7 342 800	7 051 531
EUROSPORT		156 574	112 234	98 251
LCI		31 073	24 798	11 711
Recettes de la diversification		1 754 473	1 470 758	1 105 675
Ventes de prestations techniques		95 046	121 669	112 814
Divers		223 718	67 747	44 429
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(8 774 296)</b>	<b>(8 207 982)</b>	<b>(7 638 128)</b>
Consommation de production externe		(2 182 469)	(2 408 118)	(2 365 586)
Variation du stock de production propre		44 548	95 072	51 819
Charges de personnel		(1 502 281)	(1 359 799)	(1 143 703)
Autres charges d'exploitation	4.1	(4 684 902)	(4 169 654)	(3 800 762)
Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)				
■ amortissements		(348 162)	(318 007)	(204 761)
■ provisions		(101 030)	(47 476)	(175 135)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>911 000</b>	<b>932 024</b>	<b>786 283</b>
Produits financiers		74 849	75 395	67 744
Charges financières		(48 944)	(26 308)	(30 848)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	4.2	<b>25 905</b>	<b>49 087</b>	<b>36 896</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		<b>936 905</b>	<b>981 111</b>	<b>823 179</b>
Résultat exceptionnel	4.3	(3 084)	24 684	24 734
Amortissement des écarts d'acquisition		(13 067)	6 651	(4 553)
Participation des salariés		(22 207)	(28 476)	(24 154)
Impôt sur les bénéfices	4.4	(315 057)	(379 720)	(275 813)
Quote-part de mise en équivalence		59	-	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>583 549</b>	<b>604 250</b>	<b>543 393</b>
Part des minoritaires		(8 269)	(2 618)	(1 848)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	4.5	<b>575 280</b>	<b>601 632</b>	<b>541 545</b>



# Tableau de financement consolidé

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de Francs)	31.12.96	31.12.95	31.12.94
<b>1. Opérations d'exploitation</b>			
Résultat de l'exercice	583 490	604 250	543 393
Amortissements et provisions	409 724	296 013	241 689
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	(74 938)	(34 626)	(34 441)
Charges à répartir	(31 395)	(40 892)	(50 936)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	(795)	47 202	11 928
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>886 086</b>	<b>871 947</b>	<b>711 633</b>
Stocks	(343 594)	(347 590)	1 256
Créances d'exploitation	204 389	(697 349)	(146 685)
Dettes d'exploitation	(40 947)	634 507	162 683
Avances nettes en provenance des tiers	5 942	18 410	(38 989)
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION</b>	<b>(174 210)</b>	<b>(392 022)</b>	<b>(21 735)</b>
<b>TRÉSORERIE PROVENANT DE L' EXPLOITATION</b>	<b>711 876</b>	<b>479 925</b>	<b>689 898</b>
<b>2. Opérations d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(320 685)	(264 311)	(120 415)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(101 360)	(89 363)	(141 315)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	15 966	46 729	12 163
Acquisition de participations financières	(20 112)	(51 972)	(16 984)
Variation nette des dettes sur immobilisations	(11 059)	65 727	5 827
	<b>(437 250)</b>	<b>(293 190)</b>	<b>(260 724)</b>
Incidence des variations de périmètre sur la trésorerie	5 390	(35 750)	1 400
<b>TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>(431 860)</b>	<b>(328 940)</b>	<b>(259 324)</b>
<b>3. Opérations de financement</b>			
Augmentation des capitaux propres	67 880	78 079	31 735
Variation nette des dettes financières	21 667	2 976	(64 510)
Dividendes mis en paiement	(337 676)	(316 800)	(264 150)
<b>TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT</b>	<b>(248 129)</b>	<b>(235 745)</b>	<b>(296 925)</b>
<b>VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>31 887</b>	<b>(84 760)</b>	<b>133 649</b>
Trésorerie au début de l'exercice	723 018	807 778	674 129
Variation de la trésorerie	31 887	(84 760)	133 649
Trésorerie à la clôture de l'exercice	754 905	723 018	807 778



# Annexe des comptes consolidés

## 1 Le groupe TF1

### 1-1 PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ TF1

En date du 16 avril 1987, la Société TF1 a été autorisée à utiliser pour 10 ans les fréquences qui lui étaient précédemment allouées en tant que société nationale de programme.

Par ailleurs, l'article 28.1 de la loi 94-88 du 1<sup>er</sup> février 1994 stipule que les autorisations sont "reconduites" par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, hors appel à candidatures, dans la limite de deux fois et chaque fois pour une durée de 5 ans, [...] sauf s'[il] estime que la ou les sanctions dont le titulaire de l'autorisation a fait l'objet, ou que la ou les astreintes liquidées à son encontre, justifient, en raison de la gravité des agissements qui les ont motivées, que cette autorisation ne soit pas "reconduite hors appel à candidatures". Le 26 mars 1996, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a reconduit automatiquement l'autorisation initiale de fréquence à TF1 pour une durée de 5 ans. Cette autorisation a été définitivement acquise par décision du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel du 17.09.96.

### 1-2 COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE

Les comptes consolidés comportent un certain nombre de retraitements par rapport aux comptes sociaux établis par TF1 SA et ses filiales. Ces retraitements portent essentiellement sur les immobilisations incorporelles (programmes) et les amortissements dérogatoires chez TF1 SA.

#### Société mise en équivalence

La société FILM PAR FILM, dont TF1 détient 36,4 % du capital, a été mise en équivalence.

#### Titres non consolidés

Les sociétés peu significatives au niveau du groupe (Médiamétrie, Télé Europe, SETS, Luxtel, Mery Production, Télé

Achat Câble, Syalis MDS, Syalis Variétés, Syalis Spops, TVRS 98, Telcarte, Mercury, Tricom) ainsi que la filiale en liquidation, TF01, ne sont pas consolidées.

### 1-3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

SOCIÉTÉ	FORME	CAPITAL (1)	DEVISE	NATIONALITÉ
<b>Filiales intégrées globalement</b>				
TF1 PUBLICITÉ	SA	15 000	FRF	Française
TF1 FILMS PRODUCTION	SA	17 000	FRF	Française
TELE-SHOPPING	SA	1 000	FRF	Française
SYALIS SA	SA	250	FRF	Française
TF1 ÉDITIONS	SA	500	FRF	Française
UNE MUSIQUE	SA	250	FRF	Française
TF1 EUROPE	SA	21 000	FRF	Française
TF1 PUBLICITÉ PRODUCTION	SARL	50	FRF	Française
BANCO PRODUCTION	SA	13 000	FRF	Française
PROTECREA	SA	10 000	FRF	Française
TF1 ENTREPRISES	SA	52 000	FRF	Française
STUDIOS 107	SA	12 000	FRF	Française
C.I.C.	SA	785	FRF	Française
TF1 BOUTIQUES	SA	250	FRF	Française
LA CHAÎNE INFO	SCS	30 000	FRF	Française
TF1 DÉVELOPPEMENT	SA	250	FRF	Française
PARMENTIER PRODUCTIONS	SARL	3 429	FRF	Française
TF1 INTERNATIONAL	SA	72 031	FRF	Française
GROUPE GLEM	SA	250	FRF	Française
GLEM	SA	1 000	FRF	Française
BAXTER	SA	250	FRF	Française
GLEM REPORTAGE	SARL	50	FRF	Française
GLEM FILM	SA	500	FRF	Française
MIKADO	SARL	50	FRF	Française
SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DE DOCUMENTAIRES	SCS	50	FRF	Française
<b>Filiales intégrées proportionnellement</b>				
ESO	SCS	3 000	FRF	Française
TV SPORT	SA	15 000	FRF	Française
MT ZURICH	SA	600	CHF	Suisse
MT AMSTERDAM	SA	40	NLG	Néerlandaise
MT MUNICH	SA	50	DEM	Allemande
MT LONDRES	SA	10	GBP	Anglaise
TÉLÉVISION NORDIC AB	SA	50	SEK	Suédoise
EUROSPORT GMBH	SA	50	DEM	Allemande
SAGAS	SA	250	FRF	Française
EUROSALES	SCS	1 500	FRF	Française
LÉGENDE DISTRIBUTION	SA	4 000	FRF	Française
TPS	SNC	12 000	FRF	Française
TPS GESTION	SA	250	FRF	Française
TPS JEUNESSE	SNC	50	FRF	Française
TCM DA	SNC	1 500	FRF	Française
TCM GESTION	SA	250	FRF	Française
TPS CINÉMA	SNC	50	FRF	Française
<b>Filiale mise en équivalence</b>				
FILM PAR FILM	SA	7 857	FRF	Française

(1) En milliers d'unités monétaires locales

NB : il n'existe pas de différence significative entre le pourcentage de contrôle et le pourcentage d'intérêt.



## 2 Principes et méthodes comptables

### 2-1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes consolidés du Groupe TF1 ont été établis en conformité avec les principes comptables généralement admis en France, notamment ceux énoncés par la Loi du 3 janvier 1985 et le décret du 17 février 1986.

ACTIVITÉ	% CONTRÔLE
----------	------------

Régie publicitaire TF1	99,98
Coproduction de films	99,99
Télé-achat	84,96
Société financière	99,76
Édition littéraire	99,90
Édition musicale et phonographique	99,80
Société financière	99,99
Spots publicitaires et bandes annonces	100,00
Production de programmes	99,99
Production de programmes	99,99
Édition vidéo, télématique et droits dérivés	99,99
Studios de production	99,99
Exploitation de droits vidéo	99,92
Distribution de produits dérivés	99,76
Exploitation de La Chaîne Info	100,00
Développement des techniques numériques	99,76
Exploitation de droits audiovisuels	100,00
Exploitation de droits audiovisuels	99,99
Société financière	59,88
Production de programmes	96,80
Édition musicale et phonographique	95,00
Agence de presse	100,00
Co-production de films	97,00
Relations publiques et promotion d'artistes	75,20
Chaîne thématique documentaire	100,00

Commercialisation du programme Eurosport hors France	34,00
Commercialisation du programme Eurosport en France	30,99
Commercialisation en Suisse du programme Eurosport	34,00
Commercialisation aux Pays Bas du programme Eurosport	34,00
Commercialisation en Allemagne du programme Eurosport	34,00
Commercialisation au Royaume Uni du programme Eurosport	34,00
Commercialisation en Suède du programme Eurosport	34,00
Commercialisation en Allemagne du programme Eurosport	34,00
Gérant d'ESO	33,92
Régie publicitaire ESO	34,00
Distribution de films cinématographiques	37,27
Commercialisation du programme TPS	25,00
Gérant de TPS	24,96
Chaîne thématique jeunesse	25,00
Exploitation de droits audiovisuels	34,00
Gérant de TCM DA	34,00
Chaines thématiques cinéma	25,00

Production d'œuvres audiovisuelles	36,36
------------------------------------	-------

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques à l'exception de la réévaluation des immobilisations corporelles effectuée au 31 décembre 1986.

### 2-2 COMPARABILITÉ DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'exercice clos le 31.12.96 d'une durée de 12 mois est comparable à l'exercice précédent sans aucun retraitement de ce dernier.

### 2-3 PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Les principes retenus pour la valorisation, la comptabilisation et la présentation des programmes sont les suivants :

a) Les programmes sont inscrits sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".

b) L'expression "programmes et droits de diffusion" couvre :

- la production propre réunissant les émissions réalisées par TF1,
- la production externe constituée par les droits de diffusion acquis par la chaîne ainsi que par les émissions réalisées pour son compte (coproduction).

c) Les éléments figurant au poste "programmes et droits de diffusion" à la clôture d'un exercice se rapportent :

- aux productions propres ou aux coproductions diffusables et n'ayant pas fait l'objet d'une première diffusion. Celles-ci sont valorisées à leur coût global de production (coûts directs augmentés d'une quote-part de frais indirects de production) ou d'acquisition ;
- aux acquisitions de droits de diffusion, dès lors que la copie reçue du fournisseur a fait l'objet d'une acceptation technique par TF1 et que le droit n'a pas expiré. Ces droits sont évalués à la clôture de chaque exercice sur la base de leur coût d'acquisition diminué des consommations calculées selon les modalités indiquées au paragraphe "d" ;
- aux programmes en cours de réalisation pour lesquels la copie n'a pas fait l'objet d'une acceptation technique de la part de la société. Ces programmes sont valorisés à concurrence du montant des financements effectués à la date d'arrêt des comptes.

d) Les programmes sont réputés consommés lors de leur diffusion.

#### d.1 Achats de droits de télédiffusion et coproductions de programmes

(Jeunesse hors dessins animés - Variétés - Théâtre - Magazines/Documentaires - Information et Sport)

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 et plus
1 <sup>re</sup> diffusion	100 %	100 %
2 <sup>e</sup> diffusion	-	-

Certains achats de droits de télédiffusion, concernant la jeunesse, font l'objet d'un amortissement déterminé à partir de la valorisation de chaque diffusion, définie dans les contrats.

#### d.2 Coproductions d'une durée unitaire inférieure à 60 minutes

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 et plus
1 <sup>re</sup> diffusion	100 %	100 %
2 <sup>e</sup> diffusion	-	-

#### d.3 Achats de droits de télédiffusion de téléfilms, de séries et coproductions déléguées d'une durée unitaire égale ou supérieure à 60 minutes

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 et plus
1 <sup>re</sup> diffusion	100 %	80 %
2 <sup>e</sup> diffusion	-	20 %

#### d.4 Achats de droits de télédiffusion de films longs métrages et dessins animés

DIFFUSIONS POSSIBLES	1	2 et plus
1 <sup>re</sup> diffusion	100 %	50 %
2 <sup>e</sup> diffusion	-	50 %

d.5 Tous les autres programmes sont amortis à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société, quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors qu'un programme donné ne sera pas diffusé.

e) Les amortissements réputés dérogatoires pratiqués par la chaîne et figurant en provisions réglementées dans les comptes sociaux de TF1 ont été retraités, afin de les neutraliser au niveau du résultat consolidé ; ils font partie intégrante des capitaux propres consolidés.



## 2-4 DROITS AUDIOVISUELS

Dans cette rubrique figurent les parts de films coproduits par TF1 FILMS PRODUCTION, GLEM FILMS et STUDIOS 107, les droits audiovisuels de distribution et de négoce de TF1 INTERNATIONAL et TF1 ENTREPRISES, ainsi que les droits musicaux détenus par UNE MUSIQUE.

L'inscription en immobilisation, ainsi que les modalités d'amortissement de ces droits se définissent comme suit :

Inscription en immobilisation	MODALITÉS D'AMORTISSEMENT			
	Part Coproducteur	Droits audiovisuels Distribution	Droits audiovisuels Négoce	Droits musicaux
Dernier tour de manivelle	sur recettes			
Visa d'exploitation	3 ans linéaire			
Signature du contrat		3 ans linéaire	5 ans linéaire	
Signature du contrat				2 ans 75 % 1 <sup>re</sup> année 25 % 2 <sup>e</sup> année

En ce qui concerne les films coproduits par TF1 FILMS PRODUCTION, la modalité retenue est celle qui permet d'amortir fiscalement les films le plus rapidement possible. La méthode peut donc différer d'un film à l'autre.

## 2-5 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Dans cette rubrique, figurent principalement les montants relatifs à l'acquisition de marques.

## 2-6 ÉCARTS D'ACQUISITION

Ils représentent l'écart résiduel calculé entre :

- le coût d'achat des participations acquises,
- la quote-part de capitaux propres retraités correspondante, après affectation aux écarts d'évaluation reconnus.

Le plan d'amortissement est linéaire et s'étale sur une durée de 4 ans afin de tenir compte des perspectives d'évolution et de rentabilité.

Par exception, les écarts de faible montant sont amortis dans l'exercice.

## 2-7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les méthodes d'amortissement sont les suivantes :

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques (antérieures à 1992)	Mode dégressif	3 à 5 ans
Installations techniques (postérieures à 1992)	Mode linéaire	5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	3 à 10 ans

\* A compter de la date d'entrée dans le patrimoine de TF1 (antérieurement au 31 décembre 1986 : 12 à 20 ans)

Les opérations de crédit-bail ne donnent pas lieu à retraitement, mais les informations relatives au crédit-bail figurent en note 6-1.

## 2-8 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire s'avère inférieure au coût d'acquisition, une provision est constituée.

## 2-9 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissement, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont rapportées au compte de résultat au rythme des amortissements des immobilisations qu'elles financent.

Les subventions reçues du Centre National de la Cinématographie par les sociétés TF1 FILMS PRODUCTION, BANCO PRODUCTION et PROTÉCRÉA sont enregistrées en profit dans l'exercice au cours duquel les œuvres audiovisuelles qu'elles concernent sont terminées.

## 2-10 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existants à la clôture de chaque période.

En ce qui concerne les sociétés en liquidation, l'intégralité des frais de liquidation estimés est provisionnée.



## 2-11 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impositions différées relatives à TF1 et ses filiales qui résultent :

- des retraitements destinés à éliminer l'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale,
- des décalages temporaires existant entre la constatation comptable d'une charge ou d'un produit et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur,

sont enregistrées au bilan selon la méthode du report variable.

## 2-12 PUBLICITÉ

Les recettes publicitaires figurant en produits sont comptabilisées pour leurs montants nets des remises de référence.

## 2-13 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les acquisitions de droits de diffusion et les coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements financiers. Ces engagements sont valorisés pour leur montant contractuel, déduction faite des financements éventuels déjà opérés qui figurent au bilan sous la rubrique "programmes et droits de diffusion".

## 3 Notes sur le bilan consolidé

### 3-1 DROITS AUDIOVISUELS

Valorisés selon les méthodes indiquées à la note 2-4, les mouvements de l'exercice se décomposent comme suit :

(en MF)	01.01.96	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.96
Valeurs brutes	947	55	313	(7)	1 308
Amortissements et provisions	(651)	(43)	(263)	6	(951)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>296</b>	<b>12</b>	<b>50</b>	<b>(1)</b>	<b>357</b>

### 3-2 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en MF)	01.01.96	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.96
Valeurs brutes	12	3	8	(2)	21
Amortissements	(9)	(2)	(5)	2	(14)
<b>Valeurs nettes</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>-</b>	<b>7</b>

## 3-3 ÉCARTS D'ACQUISITION

(en MF)	Valeur brute au 31.12.95	Augmentations	Valeur brute au 31.12.96	Amortissement au 31.12.95	Augmentations	Amortissement au 31.12.96	Valeur nette au 31.12.96
MT SPOT	5	-	5	5	-	5	0
PARMENTIER PRODUCTIONS	3	-	3	3	-	3	0
CIC	3	-	3	3	-	3	0
PROTÉCRÉA	4	-	4	4	-	4	0
SYALIS	2	-	2	2	-	2	0
GROUPE GLEM	-	40	40	-	10	10	30
FILM PAR FILM	-	12	12	-	3	3	9
<b>TOTAL</b>	<b>17</b>	<b>52</b>	<b>69</b>	<b>17</b>	<b>13</b>	<b>30</b>	<b>39</b>

## 3-4 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés comme suit :

### Variation des valeurs brutes

(en MF)	01.01.96	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.96
Terrains	37	-	-	-	37
Constructions	111	-	-	(2)	109
Installations techniques et matériels	274	2	28	(12)	292
Immobilisations diverses	474	17	59	(26)	524
Immobilisations en cours	4	-	17	(7)	14
<b>TOTAL</b>	<b>900</b>	<b>19</b>	<b>104</b>	<b>(47)</b>	<b>976</b>

### Variation des amortissements des immobilisations corporelles

(en MF)	01.01.96	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.96
Constructions	33	-	3	(2)	34
Installations techniques et matériels	177	1	42	(11)	209
Immobilisations diverses	193	10	68	(21)	250
<b>TOTAL</b>	<b>403</b>	<b>11</b>	<b>113</b>	<b>(34)</b>	<b>493</b>



### 3-5 PROGRAMMES ET DROITS DE DIFFUSION

Le tableau ci-contre ventile le stock de programmes et droits de diffusion valorisé selon les principes comptables décrits à la note 2-3, déduction faite des provisions et amortissements.

(en MF)	1996	1995	1994
Avances sur programmes en cours	860	791	583
Programmes diffusables	1 855	1 560	1 503
Droits de diffusion rediffusables	408	359	299
<b>Valeur brute</b>	<b>3 123</b>	<b>2 710</b>	<b>2 385</b>
Provisions	(364)	(293)	(301)
<b>Valeur nette</b>	<b>2 759</b>	<b>2 417</b>	<b>2 084</b>

### 3-6 AUTRES CRÉANCES

Ce poste d'un montant de 1 189 MF est principalement constitué de créances relatives à la taxe sur la valeur ajoutée pour 952 MF et d'une créance relative à l'impôt sur les sociétés pour 64 MF.

### 3-7 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont constituées d'une part de SICAV monétaires pour 570 MF, ce poste ne comportant pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31.12.96, et d'autre part d'actions TF1 pour un montant de 30 MF, destinées à couvrir l'exercice des options d'achat d'actions accordées en octobre 1995 au profit de certains membres du personnel et de certains dirigeants de TF1.

### 3-8 TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Les mouvements relatifs aux capitaux propres consolidés s'analysent comme indiqué ci-contre :

(en MF)	01.01.96	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	31.12.96
Capital	210	-	-	210
Ecart de réévaluation	31	-	-	31
Réserves consolidées	2 036	(335)	575	2 276
<b>TOTAL</b>	<b>2 277</b>	<b>(335)</b>	<b>575</b>	<b>2 517</b>

NB : Le capital est divisé en 21 000 000 actions ordinaires de 10 F, entièrement libérées.

### 3-9 INTÉRÊTS MINORITAIRES

Les mouvements relatifs aux intérêts minoritaires s'analysent comme indiqué ci-contre :

(en MF)	01.01.96	Distribution de dividendes	Variation de périmètre	Résultat de l'exercice	31.12.96
Intérêts minoritaires	4	(2)	7	8	17

### 3-10 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le montant des subventions d'investissement figurant au passif comprend principalement la subvention du CNC pour TF1 FILMS PRODUCTION. En 1996, le montant rapporté au compte de résultat est de 46 MF contre 35 MF pour 1995.



### 3-11 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions, constituées selon les modalités indiquées à la note 2-10, ont évolué comme indiqué ci-contre :

(en MF)	01.01.96	Variation de périmètre	Augmentations	Diminutions	31.12.96
Provisions pour litiges	106	2	41	(55)	94
Provisions relatives aux sociétés apparentées	4	-	-	(4)	-
Autres provisions	62	7	47	(57)	59
<b>TOTAL</b>	<b>172</b>	<b>9</b>	<b>88</b>	<b>(116)</b>	<b>153</b>

Les 153 MF de provisions pour risques et charges se répartissent en 142 MF pour risques avec des sociétés privées et des particuliers et 11 MF pour risques avec des administrations.

Au 31.12.96, les autres provisions comprennent notamment la quote-part TF1 du risque de non-recouvrement de certaines créances détenues par TF1 PUBLICITÉ.

### 3-12 IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts sont calculés au taux de 36 2/3 % au 31.12.96 selon la méthode du report variable.

a) Au passif du bilan, l'imposition différée se décompose comme suit :

(en MF)	1996	1995	1994
TF1	264	226	170
Filiales	20	17	24
<b>TOTAL</b>	<b>284</b>	<b>243</b>	<b>194</b>

L'impôt différé passif provient essentiellement de l'annulation des amortissements dérogatoires.

b) A l'actif du bilan, l'impôt différé est essentiellement relatif aux provisions pour charges qui ne seront déductibles qu'au moment de leur paiement, et aux provisions pour dépréciation des programmes.

### 3-13 ÉCHÉANCE DES CRÉANCES ET DETTES

L'ensemble des créances clients a une échéance à moins d'un an. Les échéances des autres créances et des dettes sont les suivantes :

(en MF)	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	TOTAL
Autres créances	1 127	22	40	1 189
Emprunts et dettes financières	72	-	-	72
Fournisseurs et comptes rattachés	2 839	-	-	2 839
Autres dettes	2 151	10	-	2 161

### 3-14 AUTRES DETTES

Les autres dettes se répartissent comme suit :

(en MF)	1996	1995	1994
Dettes fiscales et sociales	1 301	1 345	1 068
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	99	111	52
Autres dettes	761	762	812
<b>TOTAL</b>	<b>2 161</b>	<b>2 218</b>	<b>1 932</b>

L'évolution des autres dettes provient principalement de la variation de la TVA collectée.

### 3-15 COMPTES DE RÉGULARISATION

Les comptes de régularisation, figurant à l'actif pour un montant de 292 MF, sont constitués pour l'essentiel :

- de charges à répartir (pour les produits exploités) ou constatées d'avance (pour les produits non encore exploitables) relatives à l'activité vidéo, soit 45 MF,
- de charges constatées d'avance relatives aux retransmissions sportives pour 201 MF.





## 4 Notes sur le compte de résultat consolidé

### 4-1 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation regroupent les rubriques suivantes :

(en MF)	1996	1995	1994
Coûts de diffusion TDF	436	498	502
Charges de sous-traitement et de production	1 745	1 501	1 279
Contributions diverses	674	672	644
Impôts et taxes	107	113	101
Autres	1 724	1 386	1 275
<b>TOTAL</b>	<b>4 686</b>	<b>4 170</b>	<b>3 801</b>

### 4-2 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier de l'exercice 1996 s'analyse comme suit :

(en MF)	1996	1995
Produits nets sur cession de VMP	23	35
Provisions nettes pour risques et sur titres de participations	(13)	3
Produits d'intérêts	12	10
Divers	4	1
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>26</b>	<b>49</b>

### 4-3 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel de l'exercice 1996 s'analyse comme suit :

(en MF)	1996	1995
Plus values sur cessions d'immobilisations	1	(3)
Provisions nettes	(1)	40
Autres	(3)	(12)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>(3)</b>	<b>25</b>

### 4-4 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en MF)	1996	1995	1994
Impôt exigible	277	344	298
Impôt différé	38	36	(22)
<b>CHARGE D'IMPÔT TOTALE</b>	<b>315</b>	<b>380</b>	<b>276</b>

Le taux d'imposition différé retenu pour l'exercice clos le 31.12.96 est de 36 2/3 %

Le taux effectif d'imposition est de 35,1 %. Il correspond au rapport de la charge d'impôt totale de 315 MF sur le résultat avant impôt.

## 5 Note sur le tableau de financement

Le tableau de financement est établi selon le modèle d'analyse de la variation de trésorerie, préconisé par la recommandation 1.22 de l'ordre des Experts-Comptables.

## 6 Autres informations

### 6-1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Définis selon les principes évoqués à la note 2-12, ils se ventilent au 31 décembre 1996, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en MF)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes et droits de télédiffusion	1 459	2 046	3 505
Droits de retransmissions sportives	648	3 025	3 673
Droits d'exploitation vidéo	6	-	6
Crédits-baux	262	1 278	1 540
Autres engagements	195	587	782
<b>TOTAL</b>	<b>2 570</b>	<b>6 936</b>	<b>9 506</b>

Le poste programmes et droits de télédiffusion intègre des contrats pluriannuels relatifs à des émissions de variétés et jeunesse pour un montant de 1 159 MF.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 01.01.89, option renouvelée le 01.01.94. TF1 Publicité, Une Musique, TF1 Films Production, TF1 Entreprises, Protécra, TF1 Europe, Syalis, TF1 Publicité Production, TF1 Boutiques, TF1 Développement, Télé Achat Câble, Compagnie Internationale de Communication, Banco Production, Studios 107, TF1 Editions, TF1 International, Parmentier Productions, Syalis MDS, Syalis Spops et Syalis Variétés entrent dans le périmètre d'intégration.

### 4-5 PASSAGE DU RÉSULTAT NET TF1 SA AU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE TF1 AU 31 DÉCEMBRE 1996

(en MF)	
Résultat TF1 SA	505
Résultat des filiales consolidées	(2)
	<b>503</b>
Retraitements de consolidation	
- Dotations aux provisions pour dépréciation des programmes (nettes de reprises) (1)	19
- Annulation des provisions réglementées	63
- Annulation des provisions intra-groupe	153
- Impôts différés	(38)
- Dividendes perçus des filiales consolidées	(113)
- Divers	(4)
<b>RÉSULTAT CONSOLIDÉ</b>	<b>583</b>
Intérêts minoritaires	(8)
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>575</b>

(1) La provision pour dépréciation, constituée sur les stocks de programmes qui ne seront pas diffusés et qui sont déjà amortis conformément à la note 1-7 de l'annexe des comptes annuels de TF1 SA, s'élève à 125 MF au 31 décembre 1996.



La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisée sur la base des dates prévues des événements concernés.

Le poste "Droits de télédiffusion" intègre l'engagement pris par TF1 vis-à-vis de SOGEDIF, pour un montant de 193 MF. TF1 s'est engagée à racheter au GIE SOGEDIF des droits de télédiffusion de longs métrages et de séries qu'elle avait acquis à la demande de TF1, et ce dans une limite d'encours maximum de 300 MF.

#### Engagement du Groupe au titre du contrat de crédit-bail immobilier :

En juin 1994, TF1 a pris en crédit-bail auprès du GIE APHELIE, l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1, quai du Point du Jour à Boulogne. Ce contrat d'une durée de 15 ans, porte sur un montant de 1 080 MF (hors frais financiers), soit :

- terrain : 300 MF
- immeuble : 380 MF
- équipements : 400 MF

Dès la 7<sup>e</sup> année, TF1 aura la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier à sa valeur nette comptable. Ce crédit-bail se substitue au bail commercial de 12 ans qui liait TF1 et le GAN.

Valeur d'origine	1 080
Redevances versées	202
- cumul antérieur	134
- exercice	68
Dotations "théoriques" aux amortissements <sup>(1)</sup>	140
- cumul antérieur	84
- exercice	56
Loyers futurs prévisionnels restants <sup>(2)</sup>	
- à moins d'un an	63
- à plus d'un an et moins de 5 ans	389
- à plus de 5 ans	875

(1) Dotations qui auraient été comptabilisées si les biens avaient été acquis par la société.

(2) Loyers calculés sur la base d'un taux d'intérêt théorique de 6,25 % pour les échéances dont le taux n'est pas connu à ce jour.

## 6-2 UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE COUVERTURE

Compte tenu de leurs règlements commerciaux en devises étrangères, TF1 SA et quelques filiales du Groupe utilisent des contrats d'achat à terme de devises pour se prémunir des variations de cours. Ces opérations de couverture sont traitées sur le marché des changes. Au 31.12.96, la contrevaletur du montant global de ces encours s'élevait au total à 217 MF, 96 MF d'achats à terme constitués en US dollars et 121 MF d'achats à terme constitués en Francs Suisses.

Au premier semestre 1996, TF1 a initié des opérations de couverture de taux d'intérêt afin de figer le coût de sa dette concernant le crédit-bail immobilier relatif à l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1 quai du Point du Jour à Boulogne (92).

Ce contrat de crédit-bail a été signé en juin 1994.

En 1996, TF1 enregistre un encours notionnel de SWAPS pour 1 200 MF et de FRA pour 500 MF, couvrant une partie des échéances 1997 de ce contrat. L'impact des opérations échues au cours de l'exercice font partie des charges financières pour 2,8 MF.

## 6-3 EFFECTIFS DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

A la clôture de chacune des périodes de référence, la situation des effectifs selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle se répartissait comme suit :

	1996	1995	1994
Collège 1			
Employés et Ouvriers	135	159	178
Collège 2			
Agents de maîtrise	652	641	604
Collège 3			
Cadres	964	875	773
Collège 4			
Journalistes	330	320	308
<b>TOTAL</b>	<b>2 081</b>	<b>1 995</b>	<b>1 863</b>

## 6-4 RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS

La rémunération versée aux 24 membres des organes de direction au cours de l'exercice 1996 s'élève à 72 117 874 francs. La composition de ces organes de direction est détaillée à la page 8 du présent document.

Il n'a pas été consenti d'options d'achat d'actions pour l'année 1996.

Au titre de 1995, conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration du 10 octobre 1995, il avait été consenti 121 000 options d'achat d'actions à certains membres des organes de direction, au prix de souscription de 481 francs, correspondant à 95 % de la moyenne des cours d'ouverture des 20 séances de Bourse précédant le 10 octobre 1995. Au 31.12.96, aucun bénéficiaire n'a exercé ses options.

## 6-5 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant.

## 7 Éléments significatifs des annexes des exercices précédents

Il n'est à noter aucune modification significative de l'annexe des comptes 1996 par rapport à celles des exercices précédents.

En 1995 et en 1994 : Néant.



# Bilan TFL SA

ACTIF (en milliers de Francs)	Annexe	31.12.96			31.12.95	31.12.94
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	1.1 et 2.1	<b>3 050 262</b>	<b>226 035</b>	<b>2 824 227</b>	<b>2 499 421</b>	<b>2 178 230</b>
Concessions et droits similaires		889	889	-	-	76
Marque		469	469	-	-	-
Fonds commercial		95	-	95	95	95
Autres immobilisations incorporelles		4 189	3 351	838	1 256	1 676
Programmes diffusables		1 855 076	192 729	1 662 347	1 466 605	1 370 549
Droits de diffusion rediffusables		407 515	26 755	380 760	321 889	271 497
Programmes en cours		782 029	1 842	780 187	709 576	534 337
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	1.2 et 2.2	<b>819 787</b>	<b>422 897</b>	<b>396 890</b>	<b>434 107</b>	<b>453 219</b>
Terrains		37 163	-	37 163	37 243	37 243
Constructions		108 470	34 435	74 035	78 140	81 618
Installations techniques, matériels et outillages		273 798	203 182	70 616	90 773	97 710
Autres immobilisations corporelles		395 256	185 280	209 976	223 885	236 521
Immobilisations corporelles en cours		5 100	-	5 100	4 066	127
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	1.3 et 2.3	<b>683 305</b>	<b>129 441</b>	<b>553 864</b>	<b>543 654</b>	<b>407 275</b>
Participations		669 107	119 380	549 727	538 647	401 574
Créances rattachées à des participations		10 023	10 021	2	2	2
Autres titres immobilisés		508	-	508	508	508
Prêts		1 778	-	1 778	2 175	2 832
Autres immobilisations financières		1 889	40	1 849	2 322	2 359
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>4 553 354</b>	<b>778 373</b>	<b>3 774 981</b>	<b>3 477 182</b>	<b>3 038 724</b>
Matières premières et autres approvisionnements		2 509	-	2 509	1 267	1 401
Marchandises		1 180	-	1 180	1 505	1 834
Avances et acomptes versés sur commandes		26 319	-	26 319	19 898	34 279
Créances clients et comptes rattachés	1.4 et 2.4	1 566 592	226	1 566 366	1 591 966	1 527 052
Autres créances	2.4	752 149	22 350	729 799	775 085	628 039
Valeurs mobilières de placement	1.5, 2.5 et 4.5	577 592	-	577 592	611 823	740 506
Disponibilités		21 707	-	21 707	13 836	7 209
Charges constatées d'avance	2.6	215 961	-	215 961	244 195	188 983
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>3 164 009</b>	<b>22 576</b>	<b>3 141 433</b>	<b>3 259 575</b>	<b>3 129 303</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION ACTIF</b>		<b>2 150</b>	<b>-</b>	<b>2 150</b>	<b>312</b>	<b>880</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>7 719 513</b>	<b>800 949</b>	<b>6 918 564</b>	<b>6 737 069</b>	<b>6 168 907</b>



<b>PASSIF</b> (en milliers de Francs)	Annexe	31.12.96	31.12.95	31.12.94
Capital		210 000	210 000	210 000
Ecart de réévaluation		30 705	30 705	30 705
Réserve légale		21 000	21 000	21 000
Réserve de plus-value à long terme		163 995	163 995	163 995
Autres réserves		900 000	650 000	400 000
Report à nouveau		246 854	277 085	265 723
Résultat net de l'exercice		505 390	554 941	576 362
Subventions d'investissement	1.6	417	1 392	2 346
Provisions réglementées : amortissements sur programmes	1.7	611 749	547 870	487 851
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	2.7	<b>2 690 110</b>	<b>2 456 988</b>	<b>2 157 982</b>
Provisions pour litiges		41 116	74 015	38 550
Provisions pour charges		2 150	312	880
Autres provisions pour risques		132 774	154 840	153 128
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	1.8 et 2.8	<b>176 040</b>	<b>229 167</b>	<b>192 558</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit <sup>(1)</sup>		-	-	-
Emprunts et dettes financières divers <sup>(2)</sup>		605 937	636 442	607 007
Fournisseurs et comptes rattachés		2 128 042	2 092 773	1 951 881
Dettes fiscales et sociales		717 329	754 487	718 057
Dettes sur immobilisations		26 203	42 938	9 041
Dettes diverses		558 112	521 136	523 929
Produits constatés d'avance		16 090	1 710	7 587
<b>DETTES</b>	2.9	<b>4 051 713</b>	<b>4 049 486</b>	<b>3 817 502</b>
<b>ECARTS DE CONVERSION PASSIF</b>		<b>701</b>	<b>1 428</b>	<b>865</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>6 918 564</b>	<b>6 737 069</b>	<b>6 168 907</b>
(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		-	-	-
(2) Dont comptes courants intergroupe		605 937	636 442	607 007



# Compte de résultat TF1 SA

(en milliers de Francs)	Annexe	1996	1995	1994
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	1.9 et 3.1	<b>9 472 701</b>	<b>9 185 047</b>	<b>8 652 820</b>
Recettes de publicité liées à l'antenne	3.1	6 908 145	6 837 961	6 560 279
Ventes de prestations techniques		4 178	6 763	3 573
Divers		39 253	52 411	46 706
Production immobilisée		1 932 226	1 790 774	1 640 995
Subvention d'exploitation		352	-	-
Reprises sur amortissements et provisions		112 548	91 765	57 653
Transferts de charges		445 248	384 163	321 027
Autres produits		30 751	21 210	22 587
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		<b>(8 428 228)</b>	<b>(8 010 224)</b>	<b>(7 563 699)</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements		(1 792)	(1 961)	(2 277)
Variation de stock		918	(464)	806
Autres achats et charges externes		(2 141 789)	(2 105 338)	(1 893 180)
Impôts, taxes et versements assimilés	3.2	(417 883)	(417 196)	(397 061)
Salaires et traitements	3.3	(619 137)	(579 334)	(530 608)
Charges sociales	3.4	(270 498)	(260 524)	(231 317)
<b>Dotations aux amortissements et aux provisions (nettes de reprises)</b>				
- amortissements des programmes diffusés		(4 384 078)	(4 159 491)	(3 974 362)
- amortissements des autres immobilisations		(88 919)	(85 159)	(80 678)
- provisions sur immobilisations incorporelles et actif circulant		(170 565)	(40 518)	(115 111)
- provisions pour risques et charges		(10 211)	(56 975)	(31 915)
Autres charges	3.5	(324 274)	(303 264)	(307 996)
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 044 473</b>	<b>1 174 823</b>	<b>1 089 121</b>
<b>QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Produits financiers		263 993	301 496	135 974
Charges financières		(280 654)	(294 794)	(184 177)
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	3.6	<b>(16 661)</b>	<b>6 702</b>	<b>(48 203)</b>
<b>RÉSULTAT COURANT</b>		<b>1 027 812</b>	<b>1 181 525</b>	<b>1 040 918</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		<b>307 833</b>	<b>455 968</b>	<b>372 791</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 378	24 309	37 662
Produits exceptionnels sur opérations en capital		125 993	267 167	194 018
Reprises sur provisions		178 462	164 492	141 111
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		<b>(585 171)</b>	<b>(804 270)</b>	<b>(562 077)</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		(20 871)	(17 627)	(41 338)
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		(321 958)	(562 133)	(376 806)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(242 342)	(224 510)	(143 933)
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	3.7	<b>(277 338)</b>	<b>(348 302)</b>	<b>(189 286)</b>
<b>PARTICIPATION DES SALARIÉS</b>		<b>(17 016)</b>	<b>(18 455)</b>	<b>(16 739)</b>
<b>IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS</b>	3.8	<b>(228 068)</b>	<b>(259 827)</b>	<b>(258 531)</b>
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>505 390</b>	<b>554 941</b>	<b>576 362</b>



# Tableau de financement

EN FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers de Francs)	31.12.96	31.12.95	31.12.94
<b>1. Opérations d'exploitation</b>			
Résultat de l'exercice	505 390	554 941	576 362
Amortissements et provisions <sup>(1) (2)</sup>	46 339	61 368	213 515
Subventions d'investissement rapportées au compte de résultat	(975)	(954)	(2 304)
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	(2 876)	64 307	1 121
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>547 878</b>	<b>679 662</b>	<b>788 694</b>
Acquisition de programmes <sup>(2)</sup>	(4 798 456)	(4 452 279)	(4 132 541)
Amortissements et provisions des programmes <sup>(2)</sup>	4 537 111	4 190 612	4 060 236
Stocks	(918)	463	(806)
Créances d'exploitation	97 281	(266 604)	(252 253)
Dettes d'exploitation	48 740	169 215	(5 645)
Charges à répartir	-	-	-
Avances nettes en provenance des tiers	(6 420)	14 381	(23 377)
<b>VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION</b>	<b>(122 662)</b>	<b>(344 212)</b>	<b>(354 386)</b>
<b>TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION</b>	<b>425 216</b>	<b>335 450</b>	<b>434 308</b>
<b>2. Opérations d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1) (2)</sup>	(62 281)	(69 899)	(58 902)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles <sup>(1) (2)</sup>	12 855	443	7 962
Acquisitions de participations financières	(20 794)	(148 025)	(19 427)
Cessions de participations financières	84	10 940	2 102
Variation nette des dettes sur immobilisations	(16 734)	33 897	(1 504)
Variation nette des autres immobilisations financières	971	703	1 318
<b>TRÉSORERIE AFFECTÉE AUX INVESTISSEMENTS</b>	<b>(85 899)</b>	<b>(171 941)</b>	<b>(68 451)</b>
<b>3. Opérations de financement</b>			
Augmentation des capitaux propres	-	-	930
Variation nette des dettes financières	(30 505)	29 435	36 519
Dividendes mis en paiement	(335 172)	(315 000)	(262 500)
<b>TRÉSORERIE RÉSULTANT DU FINANCEMENT</b>	<b>(365 677)</b>	<b>(285 565)</b>	<b>(225 051)</b>
<b>VARIATION GLOBALE DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(26 360)</b>	<b>(122 056)</b>	<b>140 806</b>
Trésorerie au début de l'exercice	625 659	747 715	606 909
Variation de la trésorerie	(26 360)	(122 056)	140 806
Trésorerie à la clôture de l'exercice	599 299	625 659	747 715

(1) Hors programmes

(2) En vue de donner une représentation économique des flux de trésorerie comparable à celle des comptes consolidés, l'acquisition, la consommation, la cession et la réforme de programmes qui figurent dans les comptes sociaux en valeurs immobilisées ont été intégrées aux variations du besoin en fonds de roulement d'exploitation.



# Annexe TF1 SA

## Règles générales d'établissement et de présentation des comptes de l'exercice de douze mois, clos le 31 décembre 1996.

Les comptes de l'exercice sont présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur en France.

## 1 Règles et méthodes comptables

### 1-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### 1.1.1. Principes généraux

Les droits de diffusion sur longs métrages et dessins animés sont amortis à 100 % ou à 50 %, par réduction de la valeur brute d'acquisition au moment du premier passage à l'antenne suivant l'existence ou non d'un droit de rediffusion. Les 50 % restants sont amortis lors du deuxième passage à l'antenne.

Les droits de diffusion de séries et les investissements de coproduction, dont la durée unitaire est supérieure ou égale à 60 minutes, sont amortis à 100 % ou à 80 %, par réduction de la valeur brute d'acquisition, au moment du premier passage à l'antenne, suivant l'existence ou non d'un droit de rediffusion. Les 20 % restants sont amortis lors du deuxième passage à l'antenne.

Tous les autres programmes sont amortis à 100 % dès leur première diffusion et par conséquent sortis de l'actif de la société quelle que soit l'étendue des droits patrimoniaux de TF1.

#### 1.1.2. Programmes diffusables

Sont comptabilisés sous cette rubrique :

- l'ensemble des émissions non diffusées (coproductions, productions propres, droits de diffusion) qui n'ont pas fait l'objet d'un premier passage à l'antenne, sur la base de leur coût d'acquisition ou de leur coût global de production (coûts directs augmentés des frais indirects liés à la production),
- les coproductions qui ont fait l'objet d'un passage à l'antenne, pour leur valeur nette comptable.

#### 1.1.3. Droits de diffusion rediffusables (achats de droits)

Les films longs métrages, les dessins animés et les séries déjà diffusés une première fois et pour lesquels une ou plusieurs rediffusions sont encore possibles, sont enregistrés dans le compte "Droits de diffusion rediffusables" et valorisés à 50 % ou 20 % de leur coût d'acquisition selon leur nature.

#### 1.1.4. Programmes en cours

Les émissions qui, en fin d'exercice, ne sont pas livrées ou prêtes à diffuser (coproductions et production propre), ainsi que les droits de diffusion dont le début de la période de validité est postérieure à la date d'arrêté des comptes sont inscrits à la rubrique "Programmes en cours". Les émissions sont valorisées à hauteur des financements effectués à la date de clôture des comptes. Les financements restant à effectuer sont valorisés dans le cadre des engagements hors bilan.



## 1-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles ont fait l'objet d'une réévaluation au 31 décembre 1986 qui s'est traduite par la seule revalorisation des biens immobiliers de la rue de l'Université, Paris.

Les caractéristiques des plans d'amortissement peuvent être résumées dans le tableau ci-dessous :

Constructions	Mode linéaire	40 ans*
Installations techniques (antérieures au 1.1.92)	Mode dégressif	3 à 5 ans
Installations techniques (postérieures au 1.1.92)	Mode linéaire	5 ans
Autres immobilisations corporelles	Mode linéaire ou dégressif	3 à 10 ans

\* A compter de la date d'entrée dans le patrimoine de TF1 (antérieurement au 31 décembre 1986 : 12 à 20 ans)

## 1-3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Quand leur valeur actuelle, déterminée notamment par rapport à la quote-part de capitaux propres détenue dans les filiales concernées, le justifie, ces immobilisations font l'objet de provisions pour dépréciation. Le cas échéant, une provision pour risques et charges est constituée au passif lorsqu'il existe un risque pour les sociétés majoritairement contrôlées par TF1. Les provisions sont évaluées en application du Plan Comptable 1982.

## 1-4 CRÉANCES CLIENTS

Toutes les créances qui font actuellement l'objet d'une action contentieuse sont provisionnées à hauteur de 100 % de leur montant hors taxes.

De plus, les risques d'irrécouvrabilité ont été couverts par voie de provisions pour risques, selon les modalités suivantes :

- 100 % de leur montant hors taxes pour les créances antérieures au 1<sup>er</sup> janvier 1994,
- 50 % de leur montant hors taxes pour les créances nées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1994 et le 31 décembre 1994.

## 1-5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Les valeurs mobilières de placement faisant systématiquement l'objet d'un achat/vente à la fin de l'année et la valorisation étant réalisée sur le cours au 31 décembre, il n'y a pas lieu de constater de provisions.

## 1-6 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions, dans la mesure où elles sont acquises définitivement, sont reprises au compte de résultat aux rythmes des amortissements des immobilisations correspondantes.

## 1-7 PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Cette rubrique comprend essentiellement les amortissements dérogatoires sur les productions propres et coproductions non encore diffusées, calculés à partir du premier jour du mois suivant la date de fin de tournage, selon les règles définies par la Direction Générale des Impôts le 3 juillet 1970, soit en pourcentage mensuel :

1 <sup>er</sup> mois	20 %
2 <sup>e</sup> mois	15 %
3 <sup>e</sup> au 9 <sup>e</sup> mois	5 %
10 <sup>e</sup> au 12 <sup>e</sup> mois	2 %
13 <sup>e</sup> au 24 <sup>e</sup> mois	2 %

## 1-8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le montant de ces provisions est calculé en fonction de l'appréciation des risques existant à la clôture de chaque période.

## 1-9 PUBLICITÉ

Les recettes publicitaires figurant en produits correspondent au montant des ventes d'espaces et de parrainage faites par TF1 Publicité, après déduction de sa rémunération.

## 1-10 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les acquisitions de droits de diffusion et de coproductions qui ont donné lieu à un engagement contractuel ferme de la chaîne, antérieurement à la clôture de l'exercice de référence et pour lesquelles l'acceptation technique de la copie n'a pas été effectuée à cette date, figurent en engagements hors bilan.





## 2 Notes sur le bilan

### 2-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement constituées de programmes et droits de diffusion ; le détail de leurs variations figure dans le tableau ci-contre :

#### Etat récapitulatif des mouvements de programmes

(en MF)	Production externe	31.12.96 Production interne	Production totale	Rappel 31.12.95
Programmes en cours	704	8	712	536
Programmes diffusables	1 549	10	1 559	1 502
Droits de rediffusions	359	-	359	299
<b>VALEUR PROGRAMMES AU 1.1.96</b>	<b>2 612</b>	<b>18</b>	<b>2 630</b>	<b>2 337</b>
<i>A ajouter</i>				
<b>INVESTISSEMENTS INTERVENUS du 1.1.96 au 31.12.96</b>	<b>3 188</b>	<b>1 922</b>	<b>5 110</b>	<b>4 938</b>
<i>A déduire</i>				
<b>DÉSINVESTISSEMENTS INTERVENUS du 1.1.96 au 31.12.96</b>				
Coût 1 <sup>re</sup> diffusion	(2 403)	(1 885)	(4 288)	(4 083)
Coût 2 <sup>e</sup> diffusion	(96)	-	(96)	(77)
Coût total de diffusion	(2 499)	(1 885)	(4 384)	(4 160)
Droits échus	(106)	-	(106)	(103)
Réformes et abandons	(55)	(39)	(94)	(125)
VNC reventes	(112)	-	(112)	(257)
<b>DÉSINVESTISSEMENTS TOTAUX INTERVENUS du 1.1.96 au 31.12.96</b>	<b>(2 772)</b>	<b>(1 924)</b>	<b>(4 696)</b>	<b>(4 645)</b>
<b>VALEUR PROGRAMMES au 31.12.1996</b>	<b>3 028</b>	<b>16</b>	<b>3 044</b>	<b>2 630</b>
<b>VENTILATION</b>				
Programmes en cours	775	7	782	712
Programmes diffusables	1 846	9	1 855	1 559
Programmes rediffusables	407	-	407	359
<b>TOTAL</b>	<b>3 028</b>	<b>16</b>	<b>3 044</b>	<b>2 630</b>

#### REMARQUE :

Au 31.12.96, le cumul des provisions pour dépréciation des programmes diffusables s'élève à 219 MF, après dotation de 156 MF et reprise de 67 MF sur l'exercice 1996.



## 2-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les mouvements de l'exercice relatifs à la valeur brute des immobilisations corporelles et des amortissements correspondants peuvent être résumés dans le tableau ci-dessous :

### Variation des valeurs brutes

(en MF)	01.01.96	Augmentations	Diminutions	31.12.96
Terrains	37	-	-	37
Constructions	111	-	2	109
Installations techniques et matériels	264	21	11	274
Autres immobilisations	383	36	24	395
Immobilisations en cours	4	8	7	5
<b>TOTAL</b>	<b>799</b>	<b>65</b>	<b>44</b>	<b>820</b>

### Variation des amortissements des immobilisations corporelles

(en MF)	01.01.96	Dotations	Reprises	31.12.96
Constructions	33	3	1	35
Installations techniques et matériels	173	40	10	203
Autres immobilisations	159	46	20	185
<b>TOTAL</b>	<b>365</b>	<b>89</b>	<b>31</b>	<b>423</b>

## 2-3 IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

### Titres de participation

TF1 a souscrit principalement au capital des sociétés suivantes :

- FILM PAR FILM 20,0 MF pour 36,4 % du capital
- TCM DROITS AUDIOVISUELS 0,51 MF pour 34 % du capital

En 1996, la totalité des titres des sociétés suivantes a été provisionnée :

- TELCARTE 5,5 MF
- MÉDIAMÉTRIE EXPANSION 0,6 MF
- TF1 ÉDITIONS 3,4 MF

Au total, au 31.12.96, la valeur des titres inscrits au bilan de TF1 SA s'élève à 669 MF, dépréciés à hauteur de 119 MF.

## 2-4 CRÉANCES

### 2.4.1. Créances TF1 Publicité

TF1 Publicité achète les écrans publicitaires de TF1 SA et les revend aux annonceurs. La différence, entre le prix d'achat et le prix de revente des écrans, permet à TF1 Publicité de couvrir ses coûts de fonctionnement.

Le solde des créances, net des rabais commerciaux restant à accorder figurant dans le poste Dettes Diverses, dû par TF1 Publicité à TF1 au titre de ces achats, s'élève au 31 décembre 1996 à 932 MF. Au 31 décembre 1995, ces créances s'élevaient à 1 020 MF.

### 2.4.2. Échéances des créances

Les créances liées à l'actif immobilisé et à l'actif circulant s'élèvent à 2 958 MF. Elles ont essentiellement une échéance inférieure ou égale à un an.

Une quote-part des créances de l'actif immobilisé, soit 13 MF et, une quote-part de l'actif circulant, soit 5 MF, ont une échéance de 1 à 5 ans.

Une quote-part de l'actif circulant, soit 6 MF, a une échéance supérieure à 5 ans.



## 2-5 VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

D'une part, elles sont constituées de SICAV monétaires pour 548 MF. Cette rubrique ne comporte pas de plus-values latentes, celles-ci ayant été réalisées au 31.12.96.

D'autre part, elles sont constituées d'actions TF1 pour un montant de 30 MF, destinées à couvrir l'exercice des options d'achat d'actions accordées en octobre 1995 au profit du personnel et des dirigeants de TF1.

## 2-6 CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Ce poste s'élève à 216 MF, dont 200,6 MF concernant des retransmissions sportives.

## 2-7 LES CAPITAUX PROPRES

Le capital est divisé en 21 000 000 actions ordinaires de 10 F entièrement libérées.

Les mouvements de l'exercice peuvent être décrits dans le tableau ci-contre :

(en MF)	au 01.01.96	Affectation du résultat (AGO 11.06.96)	Autres mouvements	au 31.12.96
Capital	210	-	-	210
Ecart de réévaluation	31	-	-	31
Réserve légale	21	-	-	21
Réserve plus-value à long terme	164	-	-	164
Report à nouveau	277	(30)	-	247
Autres réserves	650	250	-	900
Résultat de l'exercice	555	(555)	505	505
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>1 908</b>	<b>(335)</b>	<b>505</b>	<b>2 078</b>
Subventions d'investissement	1	-	(1)	0
Provisions réglementées	548	-	64 <sup>(2)</sup>	612
<b>TOTAL</b>	<b>2 457</b>	<b>(335) <sup>(1)</sup></b>	<b>568</b>	<b>2 690</b>

(1) Dividendes payés le 1<sup>er</sup> juillet 1996

(2) Mouvements nets de l'exercice

## 2-8 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Constituées selon les modalités indiquées à la note 1-8, ces provisions se décomposent comme indiqué ci-contre :

(en MF)	01.01.96	Dotations	Reprises	31.12.96
Provisions pour litiges	74	10	(43)	41
Provisions relatives aux sociétés apparentées	137	105	(127)	115
Provisions pour irrécouvrabilité clients	18	-	-	18
Autres provisions	-	2	-	2
<b>TOTAL</b>	<b>229</b>	<b>117</b>	<b>(170)</b>	<b>176</b>

La provision pour irrécouvrabilité clients comprend la quote-part TF1 du risque de non-recouvrement des créances détenues par TF1 Publicité.



### 3 Notes sur le compte de résultat

#### 2-9 DETTES

##### 2.9.1. Emprunts auprès des établissements de crédits

Il n'existe pas de soldes créditeurs de banque au 31.12.96.

La société possède toujours une possibilité de tirages confirmés sur diverses banques d'un montant de 600 MF qui ne sont pas utilisés au 31.12.96.

##### 2.9.2. Emprunts et dettes financières divers

Les placements de trésorerie des filiales, effectués dans le cadre de conventions de trésorerie, sont comptabilisés à ce poste pour 555 MF (612 MF en 1995).

##### 2.9.3. Dettes sociales

Provisions pour indemnités de départ en retraite :

Les droits acquis par les personnels de 49 ans et plus ont été couverts à partir de 1990 par un contrat d'assurance, et ne figurent donc plus dans ce poste.

##### 2.9.4. Dettes diverses

Le poste comprend essentiellement des avoirs et dégressifs à accorder pour 521 MF en 1996 (458 MF en 1995).

##### 2.9.5. Échéances des dettes

Les dettes, d'un montant total de 4 036 MF, ont une échéance inférieure ou égale à un an.

#### 3-1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les recettes publicitaires figurant en produits pour 6 908 MF correspondent au montant des ventes d'espaces et de parrainage faites par TF1 Publicité, sous déduction de sa rémunération. Celle-ci permet à TF1 Publicité de couvrir les frais de son activité, soit 516 MF.

Les autres recettes correspondent à des ventes et prestations diverses pour 43 MF.

#### 3-2 IMPÔTS ET TAXES

Ce poste enregistre principalement la contribution au compte de soutien au cinéma, la taxe professionnelle et l'ORGANIC, soit 381 MF en 1996 pour 385 MF en 1995.

#### 3-3 SALAIRES ET TRAITEMENTS

Les cachets et piges concourent à ce poste pour 81 MF. En 1995, ces rémunérations s'élevaient à 74 MF.

#### 3-4 CHARGES SOCIALES

Dans ce poste figure une charge de 15 MF relative à l'abondement mis en place dans le cadre du Plan d'Épargne d'Entreprise lors de la privatisation de TF1, et ce pour les souscriptions des années 1990, 1992, 1993, 1994, 1995 et 1996.

#### 3-5 AUTRES CHARGES

Figurent dans ce poste les versements aux sociétés d'auteurs pour un montant de 279 MF en 1996 (277 MF en 1995).

#### 3-6 RÉSULTAT FINANCIER

Concernant les sociétés liées, les charges financières s'élèvent à 24 MF et les produits financiers à 15 MF en 1996 (respectivement 46 MF et 18 MF en 1995).

#### 3-7 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

(en MF)	1996	1995
Moins-values réalisées sur cessions et réformes de programmes	(200)	(231)
Dotations nettes de provisions (amort. dérogatoires compris)	(64)	(60)
Moins values sur cessions immobilisations financières <sup>(1)</sup>	-	(60)
Divers	(13)	3
<b>PERTE NETTE</b>	<b>(277)</b>	<b>(348)</b>

(1) Contrepartie en Produits financiers sous forme de reprises de provisions



## 4 Autres informations

### 3-8 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Le calcul de l'impôt tient compte des résultats déficitaires, du GIE APHELIE (41 MF), de La Chaîne Info (99 MF) et de la Société d'Exploitation de Documentaires ODYSSEE (4 MF).

La différence entre l'impôt théorique calculé sur la base d'un taux de 36 2/3 % et l'impôt effectif, outre les éléments indiqués ci-dessus, résulte de la déduction des dividendes pour un montant de 80 MF.

TF1 a opté pour le régime d'intégration fiscale depuis le 01.01.89, option renouvelée le 01.01.94. TF1 Publicité, Une Musique, TF1 Films Production, TF1 Entreprises, Protécréa, TF1 Europe, Syalis, TF1 Publicité Production, TF1 Boutiques, TF1 Développement, Télé Achat Câble, Compagnie Internationale de Communication, Banco Production, Syalis Spops, Syalis MDS, Syalis Variétés, TF1 International, Parmentier Productions, TF1 Editions et Studios 107 entrent dans le périmètre d'intégration au 31.12.96.

### 4-1 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Ils se ventilent, au 31 décembre 1996, par type d'engagement, selon les échéances suivantes :

(en MF)	A moins d'un an	A plus d'un an	Total
Programmes et droits de télédiffusion	1 443	1 112	2 555
Droits de retransmissions sportives	591	2 927	3 518
Crédit-bail immobilier	253	1 264	1 517
Autres engagements	-	1 036	1 036
<b>TOTAL</b>	<b>2 287</b>	<b>6 339</b>	<b>8 626</b>

Le poste "programmes et droits de télédiffusion" intègre des contrats pluriannuels relatifs principalement à des émissions de variétés et jeunesse pour un montant de 1 159 MF.

Le poste "droits de télédiffusion" intègre l'engagement pris par TF1 vis-à-vis du GIE SOGEDIF pour un montant de 193 MF. TF1 s'est engagé à racheter au GIE SOGEDIF des droits de télédiffusion de longs métrages et de séries qu'elle avait acquis, sur la demande de TF1, et ce dans une limite d'encours maximum de 300 MF.

La ventilation par échéance des engagements pris en matière de retransmissions sportives a été réalisée sur la base des dates prévues des événements concernés.

Engagements du Groupe au titre du contrat de crédit-bail immobilier :  
En juin 1994, TF1 a pris en crédit-bail auprès du GIE APHELIE, l'immeuble qu'elle occupe depuis 1992, 1, quai du Point du Jour à Boulogne.

Ce contrat d'une durée de 15 ans, porte sur un montant de 1 080 MF (hors frais financiers), soit :

■ terrain :	300 MF
■ immeuble :	380 MF
■ équipements :	400 MF

Dès la 7<sup>e</sup> année, TF1 aura la possibilité de se porter acquéreur de l'ensemble immobilier à sa valeur nette comptable. Ce crédit-bail se substitue au bail commercial de 12 ans qui liait TF1 et le GAN.

Valeur d'origine	1 080
Redevances versées	202
- cumul antérieur	134
- exercice	68
Dotations "théoriques" aux amortissements <sup>(1)</sup>	140
- cumul antérieur	84
- exercice	56
Loyers futurs prévisionnels restants <sup>(2)</sup>	
- à moins d'un an	63
- à plus d'un an et moins de 5 ans	389
- à plus de 5 ans	875

(1) Dotations qui auraient été comptabilisées si les biens avaient été acquis par la société.

(2) Loyers calculés sur la base d'un taux d'intérêt théorique de 6,25% pour les échéances dont le taux n'est pas connu à ce jour.



#### 4-2 EFFECTIFS

A la clôture de l'exercice, la situation des effectifs, selon les normes de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelle, se répartissait comme ci-contre :

	1996	1995	1994
Collège 1 - Employés	101	120	128
Collège 2 - Agents de maîtrise	438	440	430
Collège 3 - Cadres	467	437	393
Collège 4 - Journalistes	242	241	236
<b>TOTAL</b>	<b>1 248</b>	<b>1 238</b>	<b>1 187</b>

#### 4-3 JETONS DE PRÉSENCE

Le montant des jetons de présence versés au cours de l'exercice 1996 s'élève à 1 200 000 francs.

#### 4-4 MOUVEMENTS DE PROVISIONS

(en MF)	01.01.96	Dotations	Reprises	31.12.96
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>	548	242	(178)	612
Sur immobilisations incorporelles (programmes)				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	229	117	(170)	176
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>	135	157	(68)	224
<b>PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations	110	9	-	119
Créances rattachées à des participations	10	-	-	10
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DE L'ACTIF CIRCULANT</b>	11	13	(2)	22
<b>TOTAL</b>	<b>1 043</b>	<b>538</b>	<b>(418)</b>	<b>1 163</b>



#### 4-5 INVENTAIRES DES VALEURS MOBILIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 1996

TITRES DE PARTICIPATIONS	Nombre de titres	%	Valeurs d'inventaire en francs
SYALIS	2 494	99,76	267 650 840
TF1 ENTREPRISES	519 988	100,00	107 927 452
TF1 FILMS PRODUCTION	169 993	100,00	105 948 859
TF1 PUBLICITÉ	29 994	99,98	32 426 554
TÉLÉ-SHOPPING	8 495	84,95	22 933 029
GROUPE GLEM	1 497	59,88	21 758 776
BANCO PRODUCTION	129 993	99,99	16 236 682
STUDIOS 107	119 994	100,00	15 182 044
PROTÉCRÉA	99 994	99,99	11 186 163
FILM PAR FILM	5 713	36,35	8 456 168
TV SPORT	46 499	31,00	2 677 339
MÉDIAMÉTRIE	1 000	10,75	2 626 289
TF1 EUROPE	209 993	100,00	1 298 274
TECHNISONOR	5 632	6,85	875 784
MERY PRODUCTION	4 994	99,88	499 400
TVRS 98	225	22,50	250 222
TÉLÉ ACHAT CABLE	2 493	99,72	240 305
SAGAS	848	33,92	138 564
TCM GESTION	849	33,96	71 168
GLEM	1	0,20	41 159
UNE MUSIQUE	1	0,04	4 247
CIC	1	0,01	610
SYALIS VARIÉTÉS	1	0,04	98
SYALIS SPOPS	1	0,04	98
SYALIS MDS	1	0,04	98
TPS GESTION	1	0,04	31
<b>TOTAL TITRES DE PARTICIPATION</b>			<b>618 430 253</b>

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	Nombre de titres	Cours au 31.12.96	Valeur d'inventaire en francs
PRIMA CIC	120	1 243 342,80	149 201 136
BIP	737	116 125,83	85 584 737
INVESTICOURT	4 386	18 586,62	81 520 915
FIMASECU	59 389	1 244,65	73 918 519
CF JOUR	3 217	22 473,55	72 297 410
VALCOMEX	380	184 941,56	70 277 793
CENTRALE MONÉTAIRE	607	24 388,65	14 803 910
<b>TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>			<b>547 604 420</b>

ACTIONS TF1 SA	62 758	477,82 <sup>(1)</sup>	29 987 247
----------------	--------	-----------------------	------------

(1) Cours moyen d'achat



#### 4-6 TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers de Francs ou d'unités monétaires de la devise spécifiée)

Sociétés ou groupes de sociétés	Devise	Capital	Réserves	Quote-part du capital détenue	Valeur brute comptable des titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avais fournis	C-A du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
<b>I - FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la société)</b>											
TF1 PUBLICITE		15 000	1 616	99,98 %	19 925	19 925	-	-	7 472 255	15 672	3 300
TF01		500	-	99,86 %	499	-	8 154	-	-	-	-
TF1 FILMS PRODUCTION		17 000	200	100,00 %	11 599	11 599	-	-	209 542	5 680	-
TELE-SHOPPING		1 000	230	84,95 %	850	850	-	-	346 809	20 276	10 199
TF1 EDITIONS		500	1 661	99,86 %	3 406	-	-	-	9 956	(9 839)	-
TF1 ENTREPRISES		52 000	5 200	100,00 %	52 002	52 002	-	-	547 541	50 633	46 280
SYALIS		250	279 030	99,76 %	273 402	273 402	-	-	-	(11 024)	10 675
BANCO PRODUCTION		13 000	163	99,99 %	12 999	12 999	-	-	95 309	(244)	-
TF1 EUROPE		21 000	-	100,00 %	127 999	39 000	-	-	-	(242)	-
PROTECREA		10 000	1 000	99,99 %	14 699	14 699	-	-	202 483	91	10 100
LUXTEL 1	LUF	1 250	-	99,98 %	200	200	-	-	-	-	-
STUDIOS 107		12 000	-	100,00 %	30 699	14 012	-	-	78 482	5 228	-
TELE ACHAT CABLE		250	-	99,72 %	249	249	-	-	-	(3)	-
MERY PRODUCTION		500	-	99,88 %	499	499	-	-	-	-	-
LA CHAINE INFO		30 000	-	99,95 %	29 985	29 985	-	-	163 121	(99 569)	-
TF1 BOUTIQUES		250	25	99,76 %	249	-	-	-	192	257	-
GLEM GROUPE		250	8 866	59,88 %	50 898	50 898	-	-	4 395	18 317	-
SED ODYSSEE		50	-	99,00 %	49	49	-	-	-	(4 686)	-
<b>II - PARTICIPATIONS (10 à 50 % du capital détenu par la société)</b>											
MEDIAMETRIE		930	9 093	10,75 %	100	100	-	-	167 019	2 848	40
FMI		1 000	-	13,33 %	133	-	1 867	-	-	-	-
MERCURY INTERN. FILM	DEM	1 000	-	50,00 %	1 674	1 674	-	-	-	-	-
TRICOM SA		3 000	-	33,32 %	1 000	1 000	-	-	-	(240)	-
TV SPORT		15 000	-	31,00 %	4 650	4 650	-	-	179 294	37 838	-
SAGAS		250	25	33,92 %	85	85	-	-	1 116	53	-
PUBLICATION HACHETTE FILIPACCHI TF1		5 000	-	49,00 %	2 450	-	-	-	-	-	-
TELCARTE		4 000	-	24,50 %	6 331	-	-	-	16 220	49	-
TVRS 98		1 000	3	22,50 %	225	225	-	-	7 700	(1 052)	-
STEPS		50	-	50,00 %	25	-	-	-	-	-	-
FILM PAR FILM		7 857	1 370	36,35 %	19 996	19 996	-	-	31 690	163	-
TCM GESTION		250	-	33,96 %	85	85	-	-	-	(40)	-
TCM DROITS AUDIOVISUELS		1 500	-	34,00 %	510	510	-	-	-	(2 766)	-
<b>III - PARTICIPATIONS (capital détenu inférieur à 10 %)</b>											
TECHNISONOR		8 225	1 841	6,84 %	563	563	-	-	54 524	2 137	-
TELE EUROPE		6 000	3 619	8,73 %	419	419	-	-	30 592	2 298	-
TF1 PUBLICITE PRODUCTION		50	5	1,00 %	1	1	-	-	77 800	341	6
GIE GIC		500	-	0,02 %	0	0	-	-	-	-	-
GIE CHALLENGER		750	-	0,67 %	5	5	-	-	-	-	-
GIC		785	91	0,01 %	1	1	-	-	15 823	1 100	-
MEDIAMETRIE EXPANSION		12 000	-	5,00 %	600	-	-	-	-	(1 953)	-
UNE MUSIQUE		250	25	0,04 %	0	0	-	-	166 111	10 308	4
SYALIS VARIETES		250	-	0,04 %	0	0	-	-	-	(4)	-
SYALIS SPOPS		250	-	0,04 %	0	0	-	-	-	(4)	-
SYALIS MDS		250	-	0,04 %	0	0	-	-	-	(4)	-
GLEM		1 000	1 151	0,20 %	45	45	-	-	277 008	15 095	-
TPS GESTION		250	-	0,04 %	0	0	-	-	3 633	(173)	-
<b>TOTAL</b>					<b>669 106</b>	<b>549 727</b>					





## **5** *Éléments significatifs des annexes des exercices précédents*

Il n'est à noter aucune modification significative de l'annexe des comptes 1996 par rapport à celles des exercices précédents.

En 1995 et 1994 : Néant.



# Renseignements concernant la société TF1

## Renseignements de caractère général

### Dénomination :

Télévision Française 1 - TF1

### Siège social :

33, rue Vaugelas  
75015 PARIS

**N° R.C.S. :** PARIS B 326 300 159

**N°INSEE :** 326 300 15 900 075

**Code APE :** 922C

**Forme :** Société Anonyme

### Date de constitution :

18 septembre 1982

### Date d'expiration :

31 janvier 2082

### Exercice social :

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre

## Objet social

(art. 2 des statuts)

La société a pour objet :

L'exploitation d'un service de communication audiovisuelle telle qu'autorisée par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur comprenant notamment la conception, la production, la programmation et la diffusion d'émissions de télévision, y compris tous messages et annonces publicitaires.

Toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet et à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ou à tout patrimoine social et notamment :

- étudier, produire, acquérir, vendre, louer et exploiter tous enregistrements d'images et/ou de son, reportages, films destinés à la télévision, au cinéma ou à la radiodiffusion,
- assurer des opérations de régie publicitaire,

- assurer des prestations de toute nature à la radiodiffusion sonore et à la télévision,

le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement.

Son action s'exerce dans le respect de son cahier des charges et des dispositions légales en vigueur.

## Répartition statutaire des bénéfices

(art. 26 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social : il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

## Assemblées générales

(art. 7 et 21 des statuts)

Tout actionnaire peut participer aux Assemblées Générales, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Toute personne, agissant seule ou de concert, qui vient à détenir au moins 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % du capital ou des droits de vote, est tenue, dans les cinq jours de l'inscription en compte des titres qui lui permettent d'atteindre ou de franchir ce seuil, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception envoyée au siège social, le nombre total des actions et le nombre des droits de vote qu'elle possède.

Cette déclaration devra être effectuée dans les conditions ci-dessus prévues chaque fois que le seuil de 0,5 %, 1 %, 2 %, 3 % et 4 % sera franchi en hausse ou en baisse.

A défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées de droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital en font la demande lors de l'Assemblée.

## Établissement assurant le service des titres et le service financier

La société TF1 en tant que société émettrice.

## Capital

(art. 6 des statuts)

Au 8 avril 1997, le capital de TF1 s'élève à 210 000 000 F divisé en 21 000 000 actions de 10 F nominal chacune.

Les actions admises représentent 100 % du capital et des droits de vote existants.

Il n'existe ni part de fondateur, ni part bénéficiaire, ni obligation convertible ou échangeable, ni titre donnant accès au capital, ni certificat de droit de vote, ni droit de vote double.

Aucune clause statutaire ne limite la libre négociabilité des actions composant le capital.



La société est autorisée à faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires. Pour connaître la géographie de son capital, TF1 effectue des relevés périodiques de son actionnariat inscrit au nominatif et au porteur identifié par le biais de la SICOVAM (Société Interprofessionnelle pour la Compensation des Valeurs Mobilières).

#### AUTORISATIONS D'ÉMISSIONS

La société est autorisée, conformément à la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 juin 1994, valable pendant une durée de 5 ans, à émettre un ou plusieurs emprunts obligataires d'1 500 000 000 FF. A la suite de l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 1997, et si celle-ci lui en donne l'autorisation, le Conseil aura la faculté d'émettre un ou plusieurs emprunts obligataires à concurrence d'un montant nominal de 2 000 000 000 FF. Le tableau ci-après mentionne les émissions de valeurs mobilières auxquelles la société pourra procéder sous réserve

de leur approbation par l'Assemblée Générale Mixte du 12 juin 1997, étant précisé que toutes les autorisations antérieures sont annulées, à l'exception de celles réservées au personnel (PEE et options de souscription ou d'achat d'actions).

Le montant nominal maximal des augmentations de capital social immédiates et/ou à terme susceptibles d'être réalisées en vertu des autorisations conférées est fixé à 200 000 000 FF.

Le montant nominal maximal des titres d'emprunts susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées est fixé à 3 000 000 000 FF.

	Montant nominal maximal des augmentations de capital (en MF)	Montant nominal maximal des titres d'emprunt (en MF)	Validité de l'autorisation	Durée restant à courir <sup>(1)</sup>	Assemblée Générale	Numéro de résolution
Emprunts obligataires	-	2 000	5 ans	5 ans	AGM 12.06.97	16
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris bons de souscription d'actions avec maintien du D.P.S. <sup>(2)</sup>	200	3 000	26 mois	26 mois	AGM 12.06.97	17
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, y compris bons de souscription d'actions avec suppression du D.P.S. <sup>(2)</sup>	200	3 000	26 mois	26 mois	AGM 12.06.97	18
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, en période d'offre publique sur les titres de la société, avec maintien ou suppression du D.P.S. <sup>(2)</sup>	200	3 000	1 an	1 an	AGM 12.06.97	19
Actions et valeurs mobilières de quelque nature que ce soit, rémunérant des titres apportés à une offre publique d'échange	200	3 000	26 mois	26 mois	AGM 12.06.97	20
Actions réservées aux salariés adhérent à un plan d'épargne entreprise, avec suppression du D.P.S. <sup>(2)</sup>	<sup>(3)</sup>	-	5 ans	2 ans	AGE 14.06.94	15
Actions à émettre dans le cadre d'options de souscription ou d'achat d'actions, avec suppression du D.P.S. <sup>(2)</sup>	<sup>(3)</sup>	-	5 ans	3 ans	AGE 12.06.95	5

(1) A compter de l'AGM du 12 juin 1997

(2) D.P.S. : Droit Préférentiel de Souscription

(3) Dans la limite globale de 10 % du capital

Aucune des autorisations données par les Assemblées Générales antérieures n'a été utilisée à ce jour.



## Environnement juridique

### L'ACTIONNARIAT

Aux termes de l'article 14 de la loi n° 94-88 du 1<sup>er</sup> février 1994 modifiant l'article 39 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, une même personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, ne peut détenir, directement ou indirectement, plus de 49 % du capital ou des droits de vote d'une société titulaire d'une autorisation relative à un service national de télévision par voie hertzienne terrestre.

### LE RÉGIME D'AUTORISATION

TF1 est un service de communication audiovisuelle soumis à autorisation. L'autorisation initiale d'utilisation des fréquences par la société, fixée à une durée de 10 ans à compter du 4 avril 1987 (la loi du 30 septembre 1986), expire en 1997.

Conformément aux dispositions de l'article 28-1 de la loi du 1<sup>er</sup> février 1994 et en l'absence "d'agissements graves" ayant motivé des sanctions à l'encontre de la société durant les 10 années écoulées, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a reconduit l'autorisation initiale hors appel aux candidatures.

Cette reconduction, valable pour une durée de 5 ans, s'est trouvée définitivement acquise avec la signature d'une convention par TF1 et le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel le 31 juillet 1996 (Annexe II de la Décision n° 96-614 du 17 septembre 1996 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la société Télévision Française 1 - JO du 10 octobre 1996).

Cette convention, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1997, est applicable à TF1 jusqu'en 2002. Elle fixe le nouveau cadre juridique d'exploitation de la chaîne et rend caduques les dispositions de la Décision 87-26 du 4 avril 1987 "désignant le groupe cessionnaire de 50 % du capital de la société nationale de programme de Télévision Française 1 et portant autorisation d'utilisation de fréquences à la société Télévision Française 1".

### LES PRINCIPALES DISPOSITIONS ET OBLIGATIONS LÉGALES

Les textes :

- Cahier des Charges fixé par le décret n° 87-43 du 30 janvier 1987 et la Décision n° 96-614 du 17 septembre 1996 portant reconduction de l'autorisation délivrée à la société Télévision Française 1,
- Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée,
- Loi n° 94-88 du 1<sup>er</sup> février 1994,
- Directive Européenne Télévision Transfrontières du 3 octobre 1989,
- Décret n° 90-67 du 17 janvier 1990, modifié par le Décret n° 92-281 du 27 mars 1992 et le Décret n° 95-1162 du 6 novembre 1995 (obligations de production),
- Décret n° 90-66 du 17 janvier 1990, modifié par le Décret n° 92-279 du 27 mars 1992 (obligations de diffusion),
- Décret n° 92-280 du 27 mars 1992, abrogeant celui du 26 janvier 1987 (obligations relatives à la publicité et au parrainage).

En termes d'obligations générales de diffusion, d'investissement dans la production, les principales dispositions en vigueur au mois de mars 1997 sont les suivantes :

- diffusion d'un nombre maximal de 192 films cinématographiques par an dont 104 débutant entre 20 h 30 et 22 h 30, cette diffusion ne pouvant intervenir le mercredi et vendredi soir, le samedi toute la journée, le dimanche avant 20 h 30,
- quotas de diffusion applicables sur l'ensemble de la diffusion et aux heures de grande écoute aux œuvres cinématographiques et audiovisuelles dans une proportion minimale de 60 % d'œuvres européennes et 40 % d'œuvres d'expression originale française,
- un minimum des deux tiers du temps annuel de diffusion doivent être consacrés à des programmes francophones,
- obligation de diffuser annuellement au minimum 1 000 heures d'émissions destinées à la jeunesse dont 50 heures de magazines et documentaires,
- obligation de diffuser annuellement au minimum 800 heures de journaux télévisés et de magazines d'information,

- obligation de consacrer 15 % du chiffre d'affaires net à des commandes d'œuvres audiovisuelles francophones, dont au moins 10 % à des producteurs indépendants et de diffuser au minimum 120 heures d'œuvres audiovisuelles francophones ou européennes inédites, débutant entre 20 h et 21 h,
- obligation d'investir 0,6 % du chiffre d'affaires annuel net de l'exercice précédent (inclus dans les 15 % de l'obligation générale précédente) dans la commande de production de dessins animés européens ou francophones, dont les deux tiers pour une durée d'acquisition de droits de diffusion n'excédant pas 4 ans,
- interdiction de recourir aux moyens propres de production pour les émissions autres que d'information et à concurrence de 50 % du volume annuel des émissions autres que de fictions,
- obligation d'investir 3 % du chiffre d'affaires net dans la coproduction d'œuvres cinématographiques européennes, dont au moins 2,5 % consacrés à des œuvres francophones. Cet investissement doit être réalisé par une filiale du diffuseur (TF1 Films Production) intervenant minoritairement et dont la part coproducteur doit tendre à égaler la part antenne.

Le respect des obligations légales est contrôlé et sanctionné pécuniairement par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, conformément aux dispositions des articles 42 à 42-11 de la loi du 30 septembre 1986 précitée.

Au regard de la nécessité de protéger l'enfance et l'adolescence, la chaîne s'est notamment engagée à l'adoption d'un code signalétique permettant d'apprécier, en 5 catégories, l'acceptabilité des programmes diffusés.

### ÉVOLUTION JURIDIQUE EN COURS

Un projet de loi visant à modifier la loi du 30 septembre 1986 est actuellement en cours de discussion au Parlement. En l'état actuel de sa rédaction, ce projet vise notamment l'adaptation de la loi à la diffusion de programmes par satellite et à une réorganisation du secteur audiovisuel public.



# Marché et rendement du titre

## 1 Dividendes et rendement

Depuis la privatisation de TF1 en 1987, le nombre d'actions est resté constant à 21 000 000 actions émises.

Année	Dividendes versés (FF) au titre de l'exercice			Cours de Bourse (FF)			Taux de rendement sur la base du dernier cours
	Net	Avoir fiscal	Revenu global	+ Haut	+ Bas	Dernier	
1987	-	-	-	210	149	170	-
1988	3,0	1,5	4,5	411	165	410	1,1 %
1989	5,0	2,5	7,5	448	278	300	2,5 %
1990	7,0	3,5	10,5	358	220	290	3,6 %
1991	8,0	4,0	12,0	383	260	300	4,0 %
1992	10,0	5,0	15,0	542	300	367	4,1 %
1993	12,5	6,25	18,75	583	361	491	3,8 %
1994	15,0	7,5	22,5	572	437	484	4,6 %
1995	16,0	8,0	24,0	549	410	525	4,6 %
1996	16,0 <sup>(1)</sup>	8,0	24,0	639	475	496	4,8 %

(1) Dividende soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

L'action TF1 est cotée à la Bourse de Paris sur le Second Marché. Elle fait partie du groupe continu A de l'indice SBF 120.

Au 31 décembre 1996, la capitalisation boursière de TF1 s'élevait à 10,4 milliards de francs.

Aucune demande d'admission n'est en cours auprès d'une autre place financière.

Les dividendes sont à la disposition des actionnaires à compter de la date de leur mise en paiement, soit chez TF1 pour les titres nominatifs purs, soit chez les établissements financiers pour les titres nominatifs administrés et au porteur. Les dividendes non réclamés dans un délai de 5 ans sont reversés à l'Etat.

## 2 Fiscalité

En l'état actuel de la législation française, le régime fiscal des actions suivant est applicable :

### \* Actionnaires personnes physiques ayant leur domicile fiscal en France :

Les dividendes d'actions françaises sont pris en compte pour la détermination du revenu global du contribuable dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers.

Ils seront donc soumis à l'impôt sur le revenu et subiront :

- la contribution complémentaire de 1 %,
- la CSG de 3,4 %,
- le prélèvement social de 1 %,
- la CRDS de 0,5 %.

Ces dividendes bénéficieront, par ailleurs, d'un abattement annuel commun aux produits d'obligations françaises de 16 000 francs pour les couples mariés soumis à une imposition commune et de 8 000 francs pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées.

### \* Actionnaires personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés et ayant leur domicile fiscal en France :

Les dividendes encaissés sont imposables dans les conditions de droit commun.

Toutefois, les personnes morales détenant plus de 10 % du capital social de la société distributrice ou dont le prix de revient de la participation est au moins égal à 150 millions de francs sont susceptibles de bénéficier du régime des sociétés mères.

### \* Actionnaires n'ayant pas leur domicile fiscal en France :

Les dividendes distribués par des sociétés dont le siège social est situé en France font en principe l'objet d'une retenue à la source de 25 % lorsque le domicile fiscal ou le siège des bénéficiaires est situé hors de France. Mais cette retenue à la source peut être réduite, voire même supprimée, en l'application des conventions fiscales internationales.



### 3 Evolution du cours et des volumes

Les cours de bourse et les volumes de transactions au cours des trois dernières années et de l'année en cours ont évolué de la manière suivante pour l'action TF1 :

Année	Mois	+ Haut (FF)	+ Bas (FF)	Dernier cours (FF)	Nombre de titres échangés
1994	Janvier	563	488	558	1 160 641
	Février	572	501	515	579 815
	Mars	556	461,5	468	905 999
	Avril	493	437	474	1 029 603
	Mai	490	446	446	417 103
	Juin	493	440	451	627 956
	Juillet	541	449	526	810 768
	Août	547	505	530	794 638
	Septembre	534	501	518	442 215
	Octobre	541	510	534	453 379
	Novembre	538	503	523	589 035
	Décembre	529	475	484	433 066
1995	Janvier	503	430	452	565 600
	Février	478,5	410	427,5	404 090
	Mars	490	421,5	432	795 175
	Avril	479	430	449	435 632
	Mai	493	437	462	508 045
	Juin	500	451,5	477,5	886 762
	Juillet	505	479	495,5	452 572
	Août	549	493	512	784 563
	Septembre	530	486	486	671 080
	Octobre	514	460	505	732 406
	Novembre	519	475	493	571 093
	Décembre	531	456	525	374 004
1996	Janvier	555	475	535	590 819
	Février	553	510	539	530 832
	Mars	558	484	515	471 528
	Avril	573	491	560	1 260 949
	Mai	607	537	603	934 404
	Juin	639	585	588	466 561
	Juillet	590	530	587	1 021 768
	Août	615	559	578	600 901
	Septembre	610	550	573	501 944
	Octobre	591	538	544	925 582
	Novembre	564	504	515	967 665
	Décembre	526	478,1	496	899 414
1997	Janvier	535	480	488,5	1 111 983
	Février	563	488	528	1 113 586
	Mars	594	518	563	1 042 102

### 4 Evolution du cours TF1 / SBF 120

du 3 janvier 1994 au 27 mars 1997

Source : Société des Bourses Françaises - Bourse de Paris  
(les volumes échangés correspondent aux transactions effectuées sur le système central de négociation CAC).



# Responsables de l'information

## Personnes assumant la responsabilité du document de référence

### TF1

A notre connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de TF1 ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Patrick LE LAY  
Président-Directeur Général



### Commissaires aux comptes

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices 1994 à 1996 ont fait l'objet d'un audit par nos soins.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées.

Paris, le 12 mai 1997

Les Commissaires aux comptes

**SALUSTRO REYDEL**  
représenté par Edouard SALUSTRO



et Jean-Pierre Crouzet



Jacques VILLARY



## Information et relations investisseurs

### Responsables de l'information

■ **JEAN-PIERRE MOREL**  
*Directeur Général Adjoint*  
*Administration-Finances*  
Tél. : 01 41 41 25 99  
Fax : 01 41 41 29 10  
E-mail : [jpmorel@tf1.fr](mailto:jpmorel@tf1.fr)

■ **CHRISTIAN LEMAIRE**  
*Directeur du Financement*  
*et des Relations Investisseurs*  
Tél. : 01 41 41 27 32  
Fax : 01 41 41 29 10  
E-mail : [clemaire@tf1.fr](mailto:clemaire@tf1.fr)

Les documents juridiques peuvent être consultés à :

■ **TF1**  
*Direction des Affaires Juridiques*  
1, Quai du Point du Jour  
92100 BOULOGNE

Vous pouvez également vous informer sur la vie du Groupe TF1 :

Par courrier adressé à :

■ **TF1**  
*Direction du Financement et*  
*des Relations Investisseurs*  
1, Quai du Point du Jour  
92656 BOULOGNE Cedex

Sur Internet :

<http://www.tf1.fr>  
E-mail : [comfi@tf1.fr](mailto:comfi@tf1.fr)

# Adresse postale des principales filiales

Avril 1997

1, quai du Point du Jour - 92656 Boulogne Cedex - France

- s TF1 Publicité
- s TF1 Publicité Production
- s TF1 Films Production

3, rue de l'Arrivée - 75015 Paris - France

- s Banco Production

30-32, rue Proud'hon - 93210 La Plaine Saint-Denis - France

- s Studios 107
- s Télé-Shopping

33, rue Vaugelas - 75015 Paris - France

- s La Chaîne Info - LCI

3, rue Gaston et René Caudron - 92448 Issy-Les-Moulineaux Cedex - France

- s Eurosport : Eso, Eurosales, Sagas, Sets, TV Sport, TF1 Europe

55, Drury Lane - London WC2 B 55 Q - Royaume-Uni

- s MT Spot Ltd (Eurosales)

305, avenue le Jour se Lève - 92656 Boulogne Cedex - France

- s TF1 Entreprises
- s TF1 Éditions
- s TF1 International
- s Une Musique

221 bis, boulevard Jean-Jaurès - 92100 Boulogne - France

- s Protécra

105, avenue Raymond Poincaré - 75116 Paris Cedex - France

- s Glem

145, quai de Stalingrad - 92137 Issy-Les-Moulineaux Cedex - France

- s Télévision par satellite - TPS
- s Société d'exploitation et de documentaires - Odysée

Siedlerstrasse 2 - 85774 Unterföhring - Allemagne

- s MT Spot Gmbh (Eurosales)





# Tableau de passage

Document de référence : Règlement COB 91-02

<b>Chapitre I : Responsables du prospectus et du contrôle des comptes</b>		<b>Pages</b>
Noms et fonctions des responsables du document	1.1	62
Attestation des responsables	1.2	62
Noms et adresses des contrôleurs légaux	1.3	7, 28, 29, 62
Politique d'information	1.4	62
<b>Chapitre II : Emission / Admission à la cote officielle de valeurs mobilières représentatives du capital</b>		
Admission de valeurs mobilières à la cote officielle	2.1	18, 19, 57, 58
Emission de valeurs mobilières	2.2	sans objet
Renseignements généraux	2.3	18, 19, 57, 58, 60
Place de cotation	2.4	60, 61
Tribunaux compétents	2.5	sans objet
<b>Chapitre III : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur et son capital</b>		
Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	3.1	10, 11, 57, 58, 62
Renseignements de caractère général concernant le capital	3.2	57, 58
Répartition actuelle du capital et des droits de vote	3.3	19, 21, 57, 58
Marché des titres de l'émetteur	3.4	18, 19, 60, 61
Dividendes	3.5	19, 20, 60
<b>Chapitre IV : Renseignements concernant l'activité de l'émetteur</b>		
Présentation de la société et du groupe	4.1	4, 6, 10, 11, 12 à 20, 40, 41, 51, 56, 59
Dépendances de l'émetteur	4.2	sans objet
Faits exceptionnels et litiges	4.3	17
Effectifs	4.4	17, 21, 41, 53
Politique d'investissement	4.5	5, 11, 15, 16, 33, 37, 38, 40, 41, 45, 52, 55
Données groupe	4.6	12 à 20, 55
<b>Chapitre V : Patrimoine - Situation financière - Résultats</b>		
Comptes de l'émetteur	5.1	21, 30 à 53
Sociétés hors du périmètre de consolidation	5.2	34, 35, 54, 55
Sociétés dans le périmètre de consolidation	5.3	34, 35, 54, 55
Principes de consolidation	5.4	34, 35
<b>Chapitre VI : Organes d'administration, de direction et de surveillance</b>		
Noms	6.1	7 à 9
Intérêts des dirigeants dans le capital	6.2	19, 29
Schéma d'intéressement du personnel	6.3	17, 19, 21, 29, 32, 38, 41, 44, 50, 51, 53
Gouvernement d'entreprise	6.4	7
<b>Chapitre VII : Perspectives d'avenir</b>		
Evolution récente	7.1	17, 18
Perspectives d'avenir	7.2	17, 18

